

CPR EUROPE ESG

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

crp



Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	21
Informations spécifiques	23
Informations réglementaires	24
Certification du Commissaire aux comptes	30
Comptes annuels	35
Bilan Actif	36
Bilan Passif	37
Compte de résultat	38
Annexes aux comptes annuels	40
Informations générales	41
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	49
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	53
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	59
Inventaire des actifs et passifs	70
Annexe(s)	109
Caractéristiques de l'OPC	110
Information SFDR	125

Compte rendu d'activité

Octobre 2023

Faits marquants sur les marchés financiers - Octobre 2023 Le Stoxx 600 clôture le mois d'octobre en baisse, 3ème baisse mensuelle consécutive depuis le mois d'août et plus forte baisse en 1 an, marqué par des tensions au Proche-Orient et la crainte que ce conflit s'étende à d'autres pays, le maintien des taux à des hauts niveaux par les banques centrales, des rendements obligataires élevés, et une kyrielle de publications des résultats trimestriels fortement sanctionnées en bourse. Sur le front géopolitique, le conflit en Israël n'a cessé de prendre de l'ampleur impliquant de nombreux pays et constitue toujours une incertitude qui pèse sur les investisseurs qui craignent un embrasement. D'autre part, les tensions reprennent entre la Chine et Taïwan. Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché. Concernant le pétrole, l'Arabie saoudite souhaite prolonger son intention de réduction volontaire de quotas de production de pétrole jusqu'à la fin de l'année. Parallèlement, l'Iran appelle à un embargo pétrolier sur l'Israël par les pays musulmans, un boycott qui n'a pas suscité de soutien de la part de l'OPEP. Du côté des banques centrales, la BCE conserve sa politique avec un maintien de son taux d'intérêt des dépôts inchangé sur la base d'une inflation qui ralentit mais qui reste toujours supérieure aux objectifs de 2%. La FED n'a également pas cessé de réaffirmer son objectif de ramener l'inflation à +2% face à une inflation jugée encore trop élevée. La PBOC a augmenté son soutien en liquidités au système bancaire en renouvelant les prêts à moyen terme tout en maintenant le taux inchangé à 2.5 %. Enfin, sur le mois, la Banque de Corée, la Banque Centrale Australienne, la Banque du Canada, la Banque Centrale de Nouvelle Zélande, la Banque Centrale d'Inde ont maintenu leur taux directeur. La BOE pourrait rendre sa politique monétaire encore plus restrictive au regard d'une inflation persistante. Dans la zone euro, la situation économique montre des signes de faiblesse et les économies tournent au ralenti. Par ailleurs, le FMI a réduit ses estimations de croissance. L'inflation ne plie pas et le taux de chômage tombe. Aux États-Unis, la situation économique s'améliore et le PMI Composite démontre la reprise de la croissance, portée par des dépenses de consommation en hausse. En Chine, la situation économique s'essouffle et les prévisions de croissance 2024 ont également été revues à la baisse avec une inflation qui reste stable. Côté marché, seuls 2 secteurs affichent une performance positive : UTILITIES (+0.60%) et MEDIA (+0.55%). Les Utilities profitent du rebond technique des valeurs de distribution d'eau anglaises (Pennon Group, Severn Trent, United Utilities). Les Médias sont dopés par la publication des résultats très satisfaisants et des prévisions revues à la hausse. Inversement forte baisse du secteur AUTO & EQUIPEMENTIERS (-8.16%) pénalisé par une série de mauvaises publications (Volkswagen -8.4%, Valeo -23.8%, Mercedes -15.9%, Forvia -19.2%) Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la finance et des matériaux, mais une contribution négative des secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la Suède et du Danemark mais une contribution négative de la Suisse et de la France. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,25%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,58%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection est neutre, le facteur décote contribue de -0,09%, le facteur momentum des bénéfices contribue de 0,07% et le facteur qualité contribue de -0,15%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur qualité et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Novo Nordisk (surpondéré, 6.2%), Lonza Group (sous-pondéré, -24.4%), Erste Bank Der Oester Spark (surpondéré, 3.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Standard Chartered (surpondéré, -16.9%), Mercedes-Benz (surpondéré, -15.5%), Repsol (surpondéré, -9.9%), Hsbc Holdings (surpondéré, -8%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté GSK, Hsbc Holdings et Erste Bank Der Oester et vendu Stellantis et Rio Tinto. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur momentum du prix.

Novembre 2023

Le Stoxx 600 clôture le mois en hausse (+6,45%), première hausse depuis le mois d'août, marquée par la détente des taux (10 ans US en baisse de -0,60%) avec le statu quo de plusieurs banques centrales suite au ralentissement de l'inflation. En effet, l'idée selon laquelle les banques centrales en ont fini avec le cycle de resserrement monétaire qui perdure depuis mars 2022 pour la Fed et juillet de la même année pour la BCE,

OPCVM CPR EUROPE ESG

a gagné le marché et domine largement en fin de mois. Côté marché US, le S&P 500 affiche sa plus forte hausse mensuelle depuis juillet 2022 (+8,9 %) avec la baisse des taux domestiques. En Europe, le 10 ans français est redescendu à 3% pour la première fois depuis près de 3 mois et le 10 ans allemand sous les 2.50%. Sur le front géopolitique, alors que les relations sont particulièrement tendues depuis des mois avec la Chine, Joe Biden et Xi Jinping ont convenu de reprendre les communications militaires. La Chambre des Représentants s'apprête à supprimer les restrictions à l'investissement américain dans les technologies chinoises. D'autre part la Chine réaffirme ses « relations stratégiques » avec le Japon. Concernant le pétrole, le marché est sous pression en raison de la crainte d'une offre excédentaire, liée au ralentissement des économies américaines et européennes et potentiellement de la demande en Chine. L'OPEC+ a tranché et opté pour une réduction supplémentaire de la production de brut. La plupart des banques centrales (FED, BOJ, BOE, Banque de Norvège, BOK, RBNZ) ont opté pour un statu quo en maintenant leurs principaux taux directeurs inchangés. L'idée selon laquelle les banques centrales en avaient fini avec le cycle de resserrement monétaire a gagné le marché et domine en fin de mois. Dans la zone euro, le chômage ne faiblit pas. Parallèlement, la croissance donne des signes de faiblesse. La BCE prévoit également une contraction ou une stagnation du PIB et un retour de l'inflation, qui se contracte davantage que prévu, à son objectif visé en fin 2025. Aux États-Unis, ralentissement de l'économie en raison de réductions de dépenses de consommation alimentées par la déperdition de l'épargne excédentaire, avec une légère augmentation du taux de chômage. Côté marchés, surperformance du secteur de l'immobilier (+14.6%) qui n'avait plus connu de hausse depuis 3 mois et qui profite de diverses publications trimestrielles satisfaisantes et surtout de l'optimisme porté par l'idée que les banques centrales ne devraient plus augmenter leurs taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie (-0.2%) est le seul secteur qui affiche une performance négative sur le mois, en raison de la chute du cours du baril qui reflète une situation de crainte d'offre excédentaire. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution des secteurs des services de communication et de la technologie de l'information, mais une contribution négative des secteurs de la finance et des matériaux. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la Finlande et de la Suisse mais une contribution négative du Danemark et de la Suède. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,09%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,63%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,12%, le facteur décote contribue de -0,02%, le facteur momentum des bénéfices contribue de 0,06% et le facteur qualité contribue de -0,07%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Bayer (sous-pondéré, -22.1%) : 0,13%, BP (sous-pondéré, -1.1%) : 0,09%, UBS Group (sous-pondéré, 14.5%) : -0,09%, Adyen (sous-pondéré, 65.1%) : -0,10%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Bayer (sous-pondéré, -22.1%), 3i Group (surpondéré, 14.6%), Industria de Diseno Textil (surpondéré, 14.7%), BP (sous-pondéré, -1.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Diageo (surpondéré, -11.2%), D/S Norden (surpondéré, -16.7%), CNH Industrial (surpondéré, -5.4%), Adyen (sous-pondéré, 65.1%).

Décembre 2023

Les marchés européens ont clôturé le dernier mois de l'année en hausse avec la publication de certaines données macro-économiques qui ont conforté le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin voire qu'une baisse des taux imminente est désormais envisageable. J. Powell, a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses sont susceptibles d'apparaître l'année prochaine, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente l'an prochain. Les principales banques centrales ont maintenu le niveau des taux directeurs inchangé. Sur les marchés financiers mondiaux, aux États Unis, le Dow Jones a atteint un nouveau record et le Nasdaq Composite a dépassé, pour la première fois depuis janvier 2022, le niveau de 15.000 points. En Europe, record historique pour le CAC 40 qui a atteint les 7596pts le 15 décembre pour clôturer le mois à 7543pts (soit une hausse mensuelle de +3.18%). Même le Stoxx 600 affiche un plus haut niveau depuis janvier 2022. Sur le marché obligataire, le 10 ans Allemand est tombé sous la barre des 2% à 1.99% pour la première fois depuis le mois de mars, pendant le mois de décembre. Aux États-Unis, la désinflation se poursuit et avec une hausse des prix de +3.1% en novembre, porté par le ralentissement des prix de l'énergie. La croissance est moins robuste que ce qui était attendu : le PIB ressort à +4.9% sur le trimestre contre un consensus à 5.2%. Par ailleurs, le marché de l'emploi se détend à nouveau. On note notamment une hausse des inscriptions hebdomadaires du chômage lors de la semaine du 16 décembre, à 205k. Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au 3ième trimestre a été confirmée à -0.1%. En Angleterre, l'économie ralentit, le PIB

OPCVM CPR EUROPE ESG

recule de -0.3% sur le mois en octobre vs cons -0.1% et +0.2% précédemment) tout comme les salaires qui ressortent à +7.3% yoy (vs cons +7.4% et +7.8% révisé précédemment). La Chine a vu la perspective de son rating Crédit passée à négative contre un rating stable par Moody's. Enfin, au Japon, l'inflation se contracte et ressort à 2.6% en novembre. Le gouvernement a revu à la hausse ses prévisions d'inflation et prévoit désormais qu'elle atteindra +2.5% pour la prochaine année fiscale. Coté sectoriel, Le secteur voyages et loisirs (+11.3%) surperforme le Stoxx600 porté par un rallye de la Value dans un contexte macro-économique plus favorable. Le secteur de l'immobilier (+10.7%) surperforme aussi, porté par la baisse des taux. Les secteurs défensifs ont quant à eux sous-performé dans le rallye. Le secteur de l'alimentation et des boissons n'est en hausse que de +0.4%. Enfin, les banques espagnoles ont été pénalisées par l'impôt sur les bénéfices extraordinaires qui est reconduit d'un an supplémentaire en 2025 après avoir été déjà voté pour 2023 et 2024. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la technologie de l'information et de la consommation discrétionnaire, mais une contribution négative des secteurs des matériaux et de la finance. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution du Royaume-Uni et des la Finlande mais une contribution négative des Etats-Unis et de la Suède. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,24%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,27%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,15%, le facteur décote contribue de 0,00%, le facteur momentum des bénéfices contribue de -0,05% et le facteur qualité contribue de -0,08%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : BP (sous-pondéré, -3.6%) : 0,07%, British American Tobacco (sous-pondéré, -7.1%) : 0,07%, arGEN-X (sous-pondéré, -17.7%) : 0,05%, Ferrari (sous-pondéré, -7.2%) : 0,05%, UBS Group (sous-pondéré, 6.9%) : -0,04%, TotalEnergies (surpondéré, -1.2%) : -0,05%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Paragon Banking Group (surpondéré, 42.4%), CNH Industrial (surpondéré, 8.4%), Prosus (sous-pondéré, -10.9%), BP (sous-pondéré, -3.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, -12.6%), Repsol (surpondéré, -5.1%), Orange (surpondéré, -7%), Sika (sous-pondéré, 17.5%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Syensqo et vendu Solvay SA, D/S Norden et . Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur momentum des bénéfices.

Janvier 2024

Le marché action européen enchaîne un troisième mois de performance positive pour se rapprocher de son plus haut historique de mai 2022. Le mois a été marqué par les publications des résultats avec une forte disparité dans les performances pays. Le CAC 40 est en hausse porté par la bonne tenue des valeurs du Luxe suite à la très bonne publication de LVMH. L'indice a aussi été aidé par Publicis qui franchit son plus haut historique avec des résultats supérieurs aux attentes. Le marché suisse est aussi en hausse grâce au rebond des titres pharmaceutiques Novartis et Lonza à la suite de publications de résultats très solides. Le marché anglais est par contre en baisse, pénalisé par la mauvaise performance des valeurs du secteur de la distribution. Sur le plan géopolitique, la situation au Moyen-Orient devient de plus en plus compliquée. Plus particulièrement en mer Rouge avec les Etats-Unis et le Royaume Uni qui ont mené des frappes aériennes contre les Houthis. Le Liban a déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU après la mort du numéro deux du Hamas, Saleh al-Aroui, à Beyrouth. Biden a annoncé des représailles sur l'Iran après l'attaque de drones qui a tué 3 soldats américains en Jordanie. L'Iran nie toute implication. La Chine a décidé d'entamer des investigations sur certaines importations d'alcools en provenance de l'Union européenne, dans ce qui s'apparente à une mesure de représailles après une enquête de Bruxelles sur les véhicules électriques chinois. Du côté des banques centrales, la BCE a maintenu ses taux directeurs à leurs niveaux actuels, pour la 3e réunion consécutive. Le taux de dépôt est maintenu à 4.0%, son plus haut niveau depuis la création de l'euro en 1999, atteint en septembre 2023 après dix relèvements consécutifs. C. Lagarde estime qu'au-delà des chiffres d'inflation, les données de croissance des salaires qui sortiront le jour de la conférence de la BCE d'avril seront clés pour décider d'une éventuelle baisse des taux de -25pbps, qui pourrait finalement être seulement annoncée lors de la réunion du 6 juin. Sur le plan économique, les chiffres d'inflation pour le mois de décembre sont mitigés : Aux Etats Unis, le chiffre est en hausse de +3.4% après les +3.1% du mois de Novembre. En Chine, l'inflation est négative sur un an alors qu'en Argentine elle s'établit à +212% sur un an et +25% sur un mois, un record depuis plus de 30 ans. En France, le climat des affaires dans l'industrie reste stable en janvier par rapport au mois précédent à 99 points. Le pays enregistre également une hausse de la confiance des ménages en janvier à 91 vs 89 en décembre. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs des services de communication et de la technologie de l'information,

OPCVM CPR EUROPE ESG

mais une contribution négative des secteurs de la finance et de l'énergie. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la Suède et de la Suisse mais une contribution négative pour l'Irlande et le Royaume-Uni. Nous observons un effet neutre de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,03%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,58%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,16%, le facteur décote contribue de -0,07%, le facteur momentum des bénéfices contribue de -0,02% et le facteur qualité contribue de 0,27%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Glencore (sous-pondéré, -9.5%) : 0,07%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur qualité et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Novo Nordisk (surpondéré, 11%), Indra Sistemas (surpondéré, 17.6%), Erste Bank Der Oester Spark (surpondéré, 9%), ASML Holding (surpondéré, 17.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: RWE (surpondéré, -16.6%), Standard Chartered (surpondéré, -8.7%), HUGO BOSS (surpondéré, -13.8%), Compagnie Financière Richemont (sous-pondéré, 11.2%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Swiss Re et Roche, et vendu Nestle, Shell et TotalEnergies. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur défensif et à une augmentation du facteur blend.

Février 2024

Le marché européen clôture le mois de février en hausse STOXX 600 à +1.84% dans le sillage de bonnes publications de résultats. Le S&P 500 a enregistré un nouveau record en dépassant les 5000 points en cours de mois. Record également du Nasdaq 100 qui dépasse les 18000 points. Le CAC 40 a atteint son plus haut historique à 7927 points. Au Japon, le Nikkei 225 a atteint son plus haut historique à 39166 points, ce qui porte la hausse depuis le début de l'année à +17.0%. Du côté des banques centrales, C. Lagarde a indiqué que les signes de ralentissement de la croissance des salaires observés au quatrième trimestre dans la zone euro sont encourageants mais pas encore suffisants pour donner à la BCE la certitude que l'inflation retournera à sa cible. La BoK a laissé son taux de base à +3.5% comme prévu. Le gouverneur de la BoK s'est opposé à la spéculation d'une réduction anticipée. Le Gouverneur de la Banque Centrale d'Irlande, Gabriel Makhoul indique qu'il n'y a pas d'urgence à baisser les taux dans la mesure où il fallait être vigilant sur l'évolution des salaires. Il rappelle que le marché du travail est étonnamment résilient et que la croissance économique devrait se redresser au 2^{ème} semestre. Sur le plan économique, la Commission européenne abaisse ses prévisions de croissance pour 2024 et n'attend plus qu'une croissance de +0.9% pour l'UE et de +0.8% pour la zone euro (contre 1.2% précédemment). Les prix ne devraient augmenter que de +2.7% dans la zone euro cette année. En France, le CPI harmonisé s'est établi à +3.1% sur un an en février, après +3.4% en janvier. En Allemagne, le PIB s'est contracté de -0.3% au 4^{ème} trimestre 2023 par rapport aux trois mois précédents. L'Angleterre enregistre une baisse surprise de la confiance des consommateurs, la première baisse en 4 mois à -21 contre un consensus à -18. Aux Etats Unis, hausse des inscriptions au chômage lors de la semaine du 24 février, à 215.000 contre 202.000 la semaine d'avant. Du côté des secteurs, le secteur de l'automobile surperforme le STOXX 600, porté par les publications de résultats rassurantes et encourageantes de plusieurs sociétés du secteur avec des niveaux de marge records : Stellantis (+17.8%), Renault (+9.9%). Par contre le secteur de l'immobilier délivre la pire performance, pénalisé par le rebond des taux (10 ans allemand +25bps à 2.41%). Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs des services aux collectivités et de la consommation courante, mais une contribution négative des secteurs des services de communication et de l'immobilier. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de l'Italie et des Pays-Bas mais une contribution négative de la Suisse et de la Suède. Nous observons un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,42%, et un effet modéré du facteur défensif affichant une contribution de 0,05%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 1,26%, le facteur décote contribue de -0,07%, le facteur momentum des bénéfices contribue de -0,02% et le facteur qualité contribue de 0,36%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Nestle (sous-pondéré, -8.7%) : 0,30%, Ferrari (sous-pondéré, 10.3%) : -0,07%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Nestle (sous-pondéré, -8.7%), Unipol Gruppo Finanziario (surpondéré, 30.7%), Mercedes-Benz Group (surpondéré, 16.7%), Coloplast (surpondéré, 14.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Temenos (surpondéré, -26.5%), Erste Bank Der Oester Spark (surpondéré, -7.3%), Stellantis (sous-pondéré, 16.2%), Credit Agricole (surpondéré, -3.2%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Novo Nordisk et vendu Associated British Foods et Renault. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur blend et à une augmentation

OPCVM CPR EUROPE ESG

du facteur taux de dividende.

Mars 2024

Le marché européen clôture le mois de mars avec une hausse de +3.7% pour le STOXX 600 qui réalise un 5ième mois de performance positive d'affilé. Le CAC 40 progresse de +3.5% sur le mois, le S&P 500 (+3.10% sur le mois) réalise son meilleur 1er trimestre depuis 2019 (+10.16%), porté par l'IA et la perspective d'un assouplissement de la politique monétaire de la FED. Du côté des banques centrales, la BCE et la FED ont toutes 2 maintenu leurs taux inchangés. Les discours sont similaires pour Lagarde et Powell : les futures décisions des banques centrales seront basées sur les indicateurs économiques. Ils affirment à l'heure actuelle ne pas être assez confiants quant à l'évolution de ces indicateurs pour baisser les taux. La BCE a tout de même abaissé ses prévisions d'inflation pour l'année 2024 à +2.3% (vs +2.7% en décembre), suggérant que les perspectives économiques s'éclaircissent. La BCE a présenté ce mois le nouveau cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la politique monétaire, l'objectif étant d'assurer que le cadre opérationnel reste approprié à mesure que le bilan de l'Eurosystème se normalise. Le FOMC anticipe une réduction de -75bps de taux en 2024. La FED a revu la croissance 2024 à la hausse (+2.1% vs 1.4% en décembre). Après de longues semaines de spéculation sur les marchés japonais, la BoJ a relevé son taux directeur dans la fourchette 0% à 0.1% (vs -0.1% précédemment). La banque centrale de Taïwan a relevé de manière inattendue son taux de 1.875% à 2%. La Banque Nationale Suisse quant à elle a surpris en abaissant son taux directeur de 1.75% à 1.5%. Sur le plan économique, en Zone Euro, les indices PMI sont mitigés avec le manufacturier en baisse (45.7 vs 47 en février) et les services en hausse (51.1 vs 50.5 en février) et les chiffres de production industrielle pour le mois de janvier (publiés en mars) sont ressortis largement sous les attentes (-6.7% YoY, vs Consensus -2.9%). Les données d'inflation de la Zone Euro sont ressorties en baisse sur un an, c'est le cas également pour l'Allemagne et la France. L'indice du climat des affaires en Allemagne publié par l'institut IFO s'est établi à 87.8 vs Consensus 86.0. Aux Etats Unis, le PIB définitif pour le 4ième trimestre 2024 affiche une croissance de +3.4% vs +3.2% en première estimation ce qui semble définitivement écarter une éventuelle récession de la première puissance économique mondiale. Toujours aux Etats Unis, les chiffres de création d'emploi en février sortis ce mois ont surpris à la hausse (275k vs Consensus 198k), mais la révision des chiffres des mois précédents va dans le sens d'une normalisation du marché du travail. Sur un an, l'indice PCE a progressé de +2.5% en février, vs +2.4% en janvier, ce qui correspond à « ce que la FED a envie de voir », a déclaré Powell. La Chine a annoncé un objectif de croissance de 5% pour 2024, ce qui semble ambitieux au vu des difficultés que le pays éprouve pour se relancer depuis la pandémie, cependant, cela reste un objectif modeste pour la Chine. Du côté des secteurs, les banques surperforment largement le STOXX 600, portées par de bonnes publications de résultats et par le ton optimiste de la plupart des entreprises lors des conférences de mars. La plus mauvaise performance est réalisée par le secteur des voyages et des loisirs, pénalisé par le sell off des jeux d'argent : Entain (-12.6%), Flutter (-7.7%), FDJ (-2.4%) notamment impactés par des changements réglementaires. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de L'immobilier et des services de communication, mais une contribution négative des secteurs des matériaux et de la finance. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de la Suède et de la Suisse, mais une contribution négative du Danemark et de la Norvège. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,27%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0,04%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,08%, le facteur Décote contribue pour 0,35%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour -0,02% et le facteur Qualité contribue pour -0,29%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Glencore (sous-pondéré, 14%) : -0,05%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 17.9%) xESG : -0,09%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme TRATON (surpondéré, 28.2%), 3i Group (surpondéré, 12.2%), Industria de Diseno Textil (surpondéré, 13.6%), International Consolidated Airlines Group (surpondéré, 20.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Clas Ohlson (surpondéré, -16%), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 17.9%), BNP Paribas (sous-pondéré, 17.3%), HUGO BOSS (surpondéré, -14.5%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Intesa Sanpaolo et vendu RELX, Erste Bank Der Oester Spark. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Momentum du prix et à une augmentation du facteur Décote.

Avril 2024

Alors que les investisseurs anticipaient en janvier au moins six réductions de taux de 25 points de base de la

OPCVM CPR EUROPE ESG

Fed, ils n'attendent désormais qu'une seule baisse en 2024. Même sur l'échéance de septembre, les attentes se neutralisent, entre ceux qui anticipent une baisse des taux (44%) et les autres (55%). Sur novembre, un consensus se dessine avec seulement 30% de partisans d'un statut quo, contre 70% qui projettent une baisse des taux. Sur la première partie du mois, le 10 ans US a gagné 0.4% à 4.6%, et finit le mois d'avril à 4.68%. En Allemagne, le Bund a rebondi de 0.14% dans la première partie du mois et 0.30% à fin avril (à 2.58%). Par ailleurs, la hausse des risques géopolitiques et l'incertitude quant à l'issue des élections mondiales ont également alimenté les gros titres des journaux et provoqué une hausse de la volatilité (VIX a gagné 6% au 15/04), ce qui a stimulé la demande de couvertures qui offriraient une protection au cas où le marché connaîtrait une baisse plus importante. En l'espace de deux semaines, on a pu constater que les réductions des positions longues sur les marchés US en avril ont été massives, égalant le chiffre d'octobre 2023 et permettant aux gérants actions de revenir à la neutralité. Sur l'Europe, la tendance a été identique mais l'ampleur a été bien moindre. Le S&P500 et le Stoxx 600 ont cédé respectivement 4.16% et 1.52%. Les chiffres macro-économique continuent de battre les attentes. Désormais, plus personne ne parie sur un hard Landing (7% des économistes) et l'hypothèse de No Landing est passée de 23 à 36% en un mois. En Europe, les investisseurs européens ont été rassurés par les données PMI Services d'avril de la zone euro qui confirment, une nouvelle fois, que l'activité se redresse. Sans surprise, les données de croissance du PIB européen, ont confirmé que l'Europe est bien sur la voie de la reprise avec une croissance plus forte que prévu (+0.3% en trimestriel versus -0.1% estimé). Autre bonne nouvelle, l'inflation globale dans la zone euro est restée stable à 2,4 % en variation annuelle en avril tandis que l'inflation sous-jacente a continué de ralentir, passant de 2,9 % à 2,7 %, conformément aux attentes. Au niveau des publications, la moitié des sociétés du Stoxx 600 se sont prêtées à l'exercice. D'après les données Bloomberg, le cru est bon avec des résultats qui dépassent, en agrégé, les attentes de 7.24%. 57% des publications sont jugées (par Bloomberg) positives. Les financières, les matériaux et l'énergie ont le plus surpris à la hausse. Le segment Industrie et la consommation discrétionnaire sont les seuls à décevoir légèrement. Les attentes de bénéfices 2024 et 2025 du consensus pour le Stoxx 600 ont été relevées respectivement de 0.2% (à 4.3%) et de 0.3% (à 10.6%). C'est la première fois depuis le début de l'année que les estimations des bénéfices sont révisées à la hausse pour 2024. Les sociétés se sont montrées confiantes sur le second semestre et le marché en a pris acte. Les bonnes publications au niveau du secteur bancaire ont également contribué à ce bon momentum de résultats pour 2024. Les secteurs qui ont le mieux performé en avril ont pour points communs d'être peu cher et d'offrir un bon retour aux actionnaires. On retrouve sur le podium, les ressources de base, l'énergie et les banques. Les ressources de base progressent de 9.5%, profitant de la forte hausse d'Anglo American, aidée par le contexte spéculatif qui l'entoure suite à l'offre de BHP. Le secteur Energie (+4.9%) a été tiré par Galp Energia, qui a fait une découverte majeure en Namibie et par le cours élevé du baril, qui profitera à la génération de cash de Shell, Total, BP. En bas de classement des performances sectorielles, on retrouve le segment automobile, les financières diversifiées et l'assurance, victimes en partie de publications jugées décevantes. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs des services de communication et de la santé, mais une contribution négative des secteurs des matériaux et de la consommation courante. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de la Suisse et de l'Allemagne, mais une contribution négative de la France et de l'Italie. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,27%, et un effet modéré du multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,00%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,05%, le facteur Décote contribue pour 0,27%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour -0,02% et le facteur Qualité contribue pour 0,05%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : UBS Group (sous-pondéré, -11%) : 0,09%, Adyen (sous-pondéré, -27.9%) : 0,09%, Royal Philips (sous-pondéré, 35.7%) : -0,05%, BP (sous-pondéré, 5.1%) : -0,06%, TotalEnergies (sous-pondéré, 8.1%) : -0,06%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Hsbc Holdings (surpondéré, 12.6%), Solvay (surpondéré, 20.2%), UBS Group (sous-pondéré, -11%), Adyen (sous-pondéré, -27.9%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Anglo American (sous-pondéré, 35.2%), Shell (sous-pondéré, 9.2%), Swiss Re (surpondéré, -9.2%), Sage Group (surpondéré, -7.7%). Principales opérations réalisées sur la période : nous avons acheté Neste Corporation, Elisa Oyj et Sage Group et vendu SAP. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Défensif et à une augmentation du facteur Taux de dividende.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Mai 2024

En mai, les chiffres économiques américains ont fait état d'une conjoncture toujours dynamique. Ceux de la zone euro ont confirmé une légère amélioration à partir d'une situation très atone. La baisse de l'inflation, plus convaincante en zone euro qu'aux Etats-Unis, a conduit les marchés à anticiper le fait que la BCE entamerait probablement son cycle de baisse des taux avant la Réserve fédérale. L'environnement de taux d'intérêt changeant a été un facteur clé dans la performance du marché en mai, avec des secteurs sensibles aux taux d'intérêt tels que les petites capitalisations et les REITs (sociétés d'investissement immobilier cotées) faisant face à des défis. Cependant, le marché dans son ensemble est resté résilient, porté par l'optimisme concernant l'intelligence artificielle et des signes d'un atterrissage en douceur. L'indice mondial des actions a connu une forte reprise (+3,7%) en mai et a continué sa solide performance (en hausse de 10,6% depuis le début de l'année). Au niveau mondial, sur les 28 marchés, 21 ont enregistré des performances positives. L'optimisme quant à d'éventuelles baisses des taux d'intérêt a gagné du terrain au début du mois et a poussé les investisseurs vers des actifs risqués. Cependant, il y a également eu une certaine faiblesse vers la fin du mois, lorsque les actions mondiales ont chuté de 0,7% lors de la dernière semaine de mai, car les lectures de l'inflation plus élevée que prévu dans quelques marchés majeurs semblaient légèrement entamer l'appétit pour le risque. Compte tenu de la solide performance financière du secteur technologique au premier trimestre 2024, la hausse en mai a été largement menée par les marchés à forte composante technologique des États-Unis (en hausse de 4,8%), de Taïwan (en hausse de 4,6%) et des Pays-Bas (en hausse de 4,3%). Ailleurs en Europe, la Suisse (en hausse de 6,2%) a été le marché le plus performant au niveau mondial. En revanche, certains marchés émergents clés, notamment l'Indonésie, le Mexique et le Brésil, ont été à la traîne. Les services publics (en hausse de 6,1%) ont été le seul autre secteur à surperformer l'indice mondial, tandis que tous les autres secteurs ont sous-performé. Côté pétrole, le Brent a chuté de 7%, ce qui a entraîné une sous-performance du secteur de l'énergie (en hausse de 0,3%). Le secteur des matériaux de base, lié aux matières premières, a légèrement progressé (en hausse de 1,0%) car la plupart des prix des métaux de base ont augmenté en mai. Le mois de mai a aussi été caractérisé par la sous-performance de la plupart des marchés obligataires par rapport aux bons du Trésor américain à 10 ans, qui ont atteint 4,35%, soit 35 points de base de moins que leurs sommets de fin avril. Pour les Gilts britanniques, la surprise à la hausse du CPI a été l'événement marquant du mois. Le marché obligataire japonais a contribué à la dynamique baissière des marchés mondiaux avec des niveaux de taux à 10 ans qui ont franchi la barre des 1% pour la première fois depuis 2012 et les taux à 30 ans qui ont dépassé les 2%, un niveau inédit depuis 2013. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs des services de communication et de l'immobilier, mais une contribution négative des secteurs des services aux collectivités et des matériaux. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de l'Allemagne et de la Suède, mais une contribution négative des Pays-Bas et de l'Italie. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,58%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0,10%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,55%, le facteur Décote contribue pour 0,00%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,06% et le facteur Qualité contribue pour 0,41%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : BP (sous-pondéré, -2.8%) : 0,08%, UBS Group (sous-pondéré, 17.7%) : -0,11%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Swiss RE AG (surpondéré, 15.2%), Unipol Gruppo Finanziario (surpondéré, 17%), Indra Sistemas (surpondéré, 17%), BP p.l.c. (sous-pondéré, -2.8%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : BFF Bank (surpondéré, -24%), Sage Group (surpondéré, -11.1%), UBS Group (sous-pondéré, 17.7%), Compagnie Financière Richemont (sous-pondéré, 13%). Principales opérations réalisées sur la période : nous avons acheté ASML et vendu BFF Bank et TRATON. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Volatilité et à une augmentation du facteur Défensif.

Juin 2024

Les marchés européens clôturent le mois de juin en légère baisse avec le STOXX 600 qui affiche une performance de -1.30%. L'événement majeur de ce mois de juin a été l'annonce par le président français, Emmanuel Macron, de la dissolution de l'Assemblée nationale à la suite des élections parlementaires européennes, provoquant des élections législatives anticipées en France le 30 juin (1er tour) et le 7 juillet (2nd tour). Cette annonce a fortement perturbé les valeurs françaises dans un contexte où la trajectoire budgétaire du gouvernement et les futurs projets de lois sont devenus incertains. La semaine suivant cette annonce, le spread entre le rendement à 10 ans de l'OAT et du Bund (10 ans) a atteint des plus haut depuis 2012, autour

OPCVM CPR EUROPE ESG

de 86bps. Le CAC 40 termine le mois en affichant une performance de -6.42%, -6.87% pour le SBF 120. Du côté des Etats-Unis, pas de mauvaise surprise sur le front de l'inflation qui a semblé rassurer les investisseurs, propulsant le S&P 500 vers de nouveaux records en cours de mois. Le S&P 500 affiche une performance de +3.47% sur le mois. L'EUR/USD a perdu -1.24% au mois de juin face aux incertitudes politiques en Europe. Du côté des banques centrales, la BCE a abaissé ses taux directeurs de 0,25% début juin, comme attendu. La SNB (banque centrale suisse) a également abaissé ses taux de 0.25%, sa deuxième baisse cette année. La Banque du Canada a également réduit ses taux pour la première fois en quatre ans. La BoE a maintenu son principal taux directeur à 5.25 malgré un retour de l'inflation à +2.0% en mai. Sans surprise, la Fed, a maintenu ses taux inchangés. Des données économiques mitigées combinées aux opinions divergentes des membres du FOMC n'ont pas aidé à dissiper le sentiment d'incertitude concernant la trajectoire de la politique monétaire. La BoJ a également maintenu ses taux inchangés. Sur le plan économique, en zone Euro, les PMI flash ont montré une activité en fort ralentissement. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a été révisée légèrement en hausse. Le marché du travail continue d'envoyer des signaux difficiles à interpréter avec une hausse substantielle de l'emploi mais avec une hausse du chômage en parallèle. Au Japon, le yen a atteint fin juin son niveau le plus bas depuis 38 ans face au dollar. Du côté des secteurs, le secteur TECHNOLOGIE (+5.04%) affiche la meilleure performance du STOXX 600 ; ASML (385Mds? de capitalisation) est désormais la deuxième plus grosse société européenne. Le secteur CONSTRUCTION & MATERIAUX (-5.72%) affiche la pire performance du STOXX 600 ; le secteur a beaucoup souffert de l'incertitude politique planant sur la France notamment sur la régulation entourant les concessions (autoroutières, notamment avec un risque de nationalisation). Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs des matériaux et de la consommation courante, mais une contribution négative des secteurs de l'immobilier et des services de communication. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution du Royaume-Uni et du Pays-Bas mais une contribution négative de la France et de la Suisse. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,06%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,24%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,09%, le facteur Décote contribue pour -0,22%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,12% et le facteur Qualité contribue pour 0,03%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : SAP (sous-pondéré, 12.6%) : -0,13%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Novo Nordisk (surpondéré, 8.9%), Britvic (surpondéré, 22.8%), 3i Group (surpondéré, 6.3%), Airbus (sous-pondéré, -17.4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Credit Agricole (surpondéré, -14.4%), SAP (sous-pondéré, 12.6%), VINCI (surpondéré, -14.4%), GSK (surpondéré, -3.9%).

Juillet 2024

Faits marquants sur les marchés financiers - Juillet 2024 Les marchés européens clôturent le mois de juillet en légère hausse avec le STOXX 600 qui affiche une performance de +1.32% (après une baisse équivalente en juin). Bien que l'incertitude politique en France n'ait pas été dissipée à l'issue des élections législatives, mais l'absence de majorité au parlement semble avoir rassuré les investisseurs avec la performance du CAC 40 à +0.70% sur le mois. Au Royaume-Uni, le Labour, parti travailliste, a remporté, très largement, les élections législatives, faisant ainsi de Keir Starmer le nouveau Premier ministre. Les valeurs anglaises du secteur des Utilities ont profité de ces résultats car le nouveau gouvernement soutient largement les ambitions Net Zero et la décarbonation des réseaux électriques. La saison des publications de résultats 2ième trimestre/1er semestre affiche pour le moment des résultats mitigés et une croissance qui semble ralentir. Un secteur reste tout de même en grande difficulté : le Luxe, largement pénalisé par les difficultés économiques que connaît la Chine depuis plusieurs trimestres. Burberry (-11.7%) et Kering (-16.0%) ont notamment émis un warning pour le reste de l'exercice en cours. LVMH (-8.5%) a également déçu avec des résultats légèrement inférieurs aux attentes. Aux Etats-Unis, après plusieurs semaines au cours desquelles de nombreuses voix se sont élevées en faveur d'un retrait de candidature à la présidentielle de J. Biden, ce dernier a fini par annoncer son retrait, laissant la place à l'actuelle Vice-Présidente des Etats-Unis, Kamala Harris. D'après les sondages les plus récents, K. Harris semble avoir plus de chances de battre D. Trump que n'en avait J. Biden. Aux Etats-Unis toujours, les marchés ont connu une forte augmentation de la volatilité en juillet, notamment à cause de l'apparition d'inquiétudes autour du secteur de la Technologie, qui porte les marchés depuis plus d'un an. La dernière séance du mois a toutefois fait basculer le S&P 500 en territoire positif pour le mois, l'indice américain termine le mois de juillet avec une performance de +1.13%. A fin juillet, les marchés anticipent au moins 2 baisses de taux sur le reste de l'année de la part de la BCE et de la Fed. Du côté des banques centrales, sans

surprise, la BCE a laissé ses taux inchangés lors de sa réunion de juillet, dans l'attente de chiffres rassurants sur l'inflation. La BCE a affirmé vouloir se laisser toutes les options sur la table pour la prochaine réunion de rentrée, confirmant la volonté de l'institution de ne pas s'engager sur une trajectoire particulière à l'avance. Toutefois, des gouverneurs de la banque centrale se sont montrés plutôt favorables à des baisses de taux lors des prochaines réunions. C'est le cas du gouverneur de la Banque de France, qui considère que les attentes du marché (2 baisses avant la fin de l'année) sont « raisonnables ». Statu quo également pour la Fed à l'issue de sa réunion du 30-31 juillet. L'évolution de l'inflation a montré des signes d'amélioration et devra continuer dans cette direction pour que la Réserve fédérale puisse baisser ses taux. Le lent mais significatif rebond du chômage (de 3.4% en avril 2023 à 4.1% en juin 2024) a amené le FOMC à se déclarer attentif aux risques portant sur les deux parties de son mandat pour la première fois depuis début 2022. J. Powell a déclaré qu'une baisse de taux pourrait intervenir dès la réunion de septembre. De son côté, la Banque du Japon, a, pour la deuxième fois de l'année, augmenté ses taux. La BoJ a augmenté ses taux à 0.25% contre entre 0 et 0.1% jusque-là et a annoncé réduire son rythme de rachat d'obligations à c.20Mds\$/mois d'ici 1er trimestre 2026. En juillet, la PBoC a réduit de manière inattendue ses taux préférentiel de -10bps. La PBoC a également annoncé abaisser les exigences en collatéral sur les taux à moyen terme avant de baisser, encore une fois de manière inattendue, son taux MLF à 1 an de -20bps, à 2.30%. Sur le plan économique, en zone Euro, l'inflation du mois de juillet augmente à +2.6% YoY, selon des données préliminaires. Le consensus prévoyait une inflation stable de juin à juillet, à +2.5%. Les PMI flash ont révélé une activité qui a marqué le pas en juillet avec un PMI composite qui est tombé à 50.1, vs Consensus 51.1, après 50.9 en juin. Toujours selon des données préliminaires, le PIB du 2^{ème} trimestre de la zone Euro ressort à +0.3% QoQ, supérieur au consensus, qui tablait sur une croissance de +0.2%, après +0.3% au 1^{er} trimestre. La BCE misait dans ses prévisions de juin sur +0.4% au 2^{ème} trimestre et au 3^{ème} trimestre. Aux Etats-Unis, selon la première estimation du département du Commerce, la croissance du PIB a de nouveau augmenté, plus qu'attendu, au 2^{ème} trimestre, à +2.8% QoQ en rythme annualisé, vs Consensus +2.0%, après +1.4% au 1^{er} trimestre, pendant que l'inflation continue de ralentir : pour le mois de juin, l'indice des prix PCE ressort à +2.5%, après +2.6% en mai. Le rapport sur l'emploi en juin a montré de nouvelles solides créations d'emplois à +206,000 mais une nouvelle légère hausse du chômage de 4.0% à 4.1%. En Chine, la croissance du PIB est ressortie sous les attentes au 2^{ème} trimestre à +4.7% YoY, vs Consensus 5.1%, après +5.3% au 1^{er} trimestre. Du côté des secteurs, le secteur de la consommation courante affiche la meilleure performance du Stoxx 600 en juillet, alors que le secteur de la construction et des matériaux se rattrape avec une surperformance de +6% après avoir affiché la pire performance au mois de juin. Le secteur Technologie (-6.05%) affiche la pire performance du Stoxx 600 sur le mois de juillet. Une grande partie de cette sous-performance a été réalisée sur la seule séance du 17 juillet, après que la Maison Blanche a déclaré envisager de renforcer les restrictions commerciales pour des sociétés comme ASML ou Tokyo Electron si ces dernières ne limitent pas l'accès de la Chine à leurs technologies avancées. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de l'énergie et des matériaux, mais une contribution négative des secteurs des services aux collectivités et de la technologie de l'information. L'effet pays est positif, avec une contribution positive du Royaume-Uni et de l'Italie mais une contribution négative de la Suisse et de l'Allemagne. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et souspondérés sur le facteur Volatilité. Nous observons un effet négatif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de -0,53%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,04%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,31%, le facteur Décote contribue pour 0,03%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour -0,10% et le facteur Qualité contribue pour -0,32%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Nestle (sous-pondéré, -1.2%) : 0,06%, Standard Chartered (surpondéré, 5.5%) : 0,05%, British American Tobacco (sous-pondéré, 12.8%) : -0,07%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme SGS SA (surpondéré, 22.2%), Unilever (surpondéré, 10.7%), Tesco (surpondéré, 8.7%), BPER Banca (surpondéré, 8.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Universal Music Group (surpondéré, -19.8%), Novo Nordisk (surpondéré, -9.3%), ASML Holding (surpondéré, -10.7%). Principales opérations réalisées sur la période : nous avons vendu Novo Nordisk, ASML Holding et Mercedes-Benz. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Croissance et à une augmentation du facteur Décote.

Août 2024

Après avoir été fortement pénalisés en début de mois par le sell-off en Asie, les marchés européens clôturent le mois d'août en hausse de +1.3%. Le début du mois a été marqué par une volatilité accrue au global (pic du VIX à 39) alimentée par une combinaison de publications de résultats moins spectaculaires que lors des

OPCVM CPR EUROPE ESG

précédents trimestres et des données économiques américaines plus faibles que prévu, qui ont fait resurgir les craintes d'une récession aux États-Unis. Néanmoins, la possibilité d'une première baisse des taux aux États-Unis à l'occasion de la prochaine réunion de la Fed, mi-septembre, se précise, et les investisseurs semblent rassurés quant à la santé de l'économie américaine, après les derniers chiffres sur l'inflation, montrant un nouveau ralentissement dans la hausse des prix à la consommation. Jerome Powell s'est exprimé dans le cadre du symposium de Jackson Hole et a déclaré que le temps était venu « pour un ajustement de politique », motivé par sa confiance en la trajectoire de l'inflation qui se rapproche doucement de l'objectif de la banque centrale. Il se déclare être désormais confiant quant à l'atteinte de la trajectoire de +2% d'inflation. Du côté des banques centrales, le président de la Fed de Chicago a déclaré : « Notre rôle n'est pas de réagir aux marchés boursiers. Notre rôle est de maximiser l'emploi et de stabiliser les prix ». Le président de la Fed d'Atlanta, Raphael Bostic, a déclaré être « davantage confiant » sur un retour de l'inflation vers l'objectif de 2% au regard de données économiques récentes. Les minutes de la dernière réunion de la banque centrale en juillet montrent que lors de cette réunion, les membres du FOMC étaient largement favorables à une baisse des taux d'intérêt en septembre. Le compte-rendu de la dernière réunion de la BCE montre que les responsables de politique monétaire ne jugent pas que des baisses de taux urgentes soient nécessaires, toutefois le sujet sera probablement débattu lors de la prochaine réunion en septembre. Au Japon, les responsables de politique monétaire japonais ont évoqué de nouvelles hausses de taux à l'occasion de leur réunion, au cours de laquelle la BoJ a durci sa politique monétaire. La banque centrale de Nouvelle-Zélande a abaissé son taux de référence pour la première fois depuis mars 2020 et a annoncé d'autres réductions à venir. La Banque de Suède a abaissé son taux directeur de -25bps à 3.5% et a annoncé envisager 2 ou 3 autres baisses cette année. En Zone Euro, la production industrielle a baissé de façon inattendue au mois de juin. L'inflation ressort au plus bas depuis 3 ans en août. L'activité du secteur privé ressort au-dessus des attentes au mois d'août, selon les estimations flash. Aux États-Unis, les prix à la production ont progressé conformément aux attentes, tandis que l'indice des prix à la consommation a légèrement moins progressé que prévu. En Chine, l'activité du secteur des services a accéléré, et les prix à la consommation ont progressé plus rapidement. Au Japon, l'inflation progresse en ligne avec les attentes. Côté secteur, le RETAIL (+4.8%) affiche la meilleure performance du Stoxx 600, largement portée par les bons résultats de NEXT (+12.0%), JD SPORTS (+4.8%) & INDITEX (+9.2%). Le secteur RESSOURCES DE BASE (-4.1%) continue de souffrir de la pression sur les prix des métaux de base sur fond d'inquiétudes concernant la demande chinoise, et affiche la pire performance sur le mois. Le secteur ENERGIE est en baisse de -3.6%, sous-performant le marché. Ceci en dépit d'un message solide de la part de toutes les sociétés intégrées sur leurs activités principales, et de la confirmation que les marges de raffinage sont affectées. Les inquiétudes concernant la réintroduction progressive de la réduction des volumes de l'OPEP+ continuent de tenir les investisseurs à l'écart. Le secteur AUTO (+1.6%) affiche une très bonne performance, porté principalement par FERRARI (+17.6%) qui a publié des résultats et des prévisions solides et franchit un nouveau record historique en dépassant les 80 Mds€ de capitalisation boursière. A noter l'annonce d'une grosse opération de M&A avec le rachat par BNP des activités de gestions d'actifs d'AXA (AXA IM) pour 5.4Mds€. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, une bonne contribution des secteurs de l'immobilier et des services de communication, mais une contribution négative des secteurs des services aux collectivités et de la consommation courante. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la Pologne et des Pays-Bas, mais une contribution négative de la Suède et de la Finlande. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,03%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,07%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,19%, le facteur Décote contribue pour -0,05%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,04% et le facteur Qualité contribue pour -0,03%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : BP (sous-pondéré, -3.9%) : 0,06%, Nestle (sous-pondéré, 2.6%) : -0,04%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme GSK (surpondéré, 9.8%), Next (surpondéré, 3.6%), Industria de Diseno Textil (surpondéré, 9.1%), Shell (sous-pondéré, -4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: RELX (surpondéré, -1.3%), Ferrari (sous-pondéré, -14.7%), Sage Group (surpondéré, -5.8%), Allianz (sous-pondéré, -10.6%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Nestle, Koninklijke Ahold Delhaize et vendu Informa, SalMar et Wolters Kluwer. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Momentum du prix et à une augmentation du facteur Décote.

Septembre 2024

Faits marquants sur les marchés financiers - Septembre 2024 Les marchés européens clôturent le mois en

OPCVM CPR EUROPE ESG

légère baisse avec le STOXX 600 qui affiche une performance de -0,41% après 2 mois consécutifs de hausse. Le début du mois de septembre a été marqué par des doutes concernant la consommation chinoise, par une croissance plus faible que prévu dans la zone euro et par une production industrielle allemande en berne. Le marché a néanmoins rebondi avec l'action synchronisée des banques centrales : La BCE a décidé de baisser ses taux directeurs, suivie par la Fed quelques jours plus tard, puis par la Chine qui a annoncé des mesures importantes de soutien à l'économie. Du côté des banques centrales, la BCE a donc engagé une deuxième baisse de taux de 25 pbb après celle de juin, lors de sa réunion de septembre. Cette baisse était très attendue par le marché et a rassuré les investisseurs quant à la direction adoptée par l'institution. La Fed a suivi la tendance de la BCE en enclenchant son cycle par une première baisse des taux de 50 pbb lors de sa réunion de septembre. Avec une inflation finalement sous contrôle, l'accent est de nouveau mis sur le marché du travail où les risques baissiers semblent dominer. La Banque d'Angleterre (BoE) a laissé son taux directeur inchangé à 5%, marquant une pause dans son cycle de baisse entamé en août. Elle a confirmé que si l'inflation continuait à se stabiliser, elle serait prête à réduire ses taux progressivement au fil du temps. Enfin, pour finir avec l'Europe, la Banque nationale suisse, la banque centrale suédoise et celle de la République tchèque ont toutes les trois baissé les taux de 0.25%. La BoJ a maintenu son taux à 0.25% après sa hausse de juillet, entraînant une volatilité importante sur les marchés. Côté secteurs, ce sont les cycliques qui ont le mieux performé sur le mois comme le secteur RESSOURCES DE BASE (+8.7%) qui a connu la meilleure performance, soutenu par l'assouplissement monétaire chinois. De même, le secteur du VOYAGES & LOISIRS (+4.8%), très dépendant de l'activité économique chinoise, a été également porté par ces nouvelles. À l'inverse, le secteur de l'AUTO (-6.4%) a subi une performance négative en raison des warnings de plusieurs constructeurs: ASTON-MARTIN (-18.8%), STELLANTIS (-18.0%), MERCEDES-BENZ (-6.9%), VOLKSWAGEN (-1.1%) qui sont à la fois pénalisés par le ralentissement en Chine, la baisse du nombre de véhicules électriques et hybrides dans le mix, et plus largement le ralentissement des ventes de véhicules. Le secteur ENERGIE (-5.6%) est directement impacté par la baisse du prix du baril (le Brent perd -8.9% sur le mois) ; l'annonce de l'Arabie Saoudite indiquant relever sa production de pétrole pour regagner des parts de marché a rajouté des inquiétudes concernant l'équilibre offre / demande, impactant d'autant plus le prix du pétrole. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de l'immobilier et des services de communication, mais une contribution négative des secteurs de la finance et des services aux collectivités. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution du Royaume-Uni et des Etats-Unis, mais une contribution négative de l'Italie et de l'Allemagne. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et souspondérés sur le facteur Volatilité. Nous observons un effet négatif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de -0,10%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0,14%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,49%, le facteur Décote contribue pour 0,11%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour -0,01% et le facteur Qualité contribue pour -0,38%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Nestle (sous-pondéré, -6.2%) : 0,13%, BP (sous-pondéré, -7.9%) : 0,06%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Nestle (sous-pondéré, -6.2%), Industria de Diseno Textil (surpondéré, 9.2%), Unipol Gruppo Finanziario (surpondéré, 10.8%), International Consolidated Airlines Group (surpondéré, 15.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Novo Nordisk (surpondéré, -15.3%), Elis (surpondéré, -16.5%), Prosus (sous-pondéré, 17.1%), GSK (surpondéré, -7.1%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Koninklijke Philips et vendu Standard Chartered, Hammerson. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Croissance et à une augmentation du facteur Défensif.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR EUROPE ESG et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Europe ESG - G en devise EUR : 19,05% / 18,80% avec une Tracking Error de 1,94%
- Part CPR Europe ESG - I en devise EUR : 20,08% / 18,80% avec une Tracking Error de 1,67%
- Part CPR Europe ESG - O en devise EUR : 20,89% / 18,80% avec une Tracking Error de 1,94%
- Part CPR Europe ESG - P en devise EUR : 19,56% / 18,80% avec une Tracking Error de 1,68%
- Part CPR Europe ESG - R en devise EUR : 19,98% / 18,80% avec une Tracking Error de 1,68%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
RWE AG	3 638 866,10	3 102 353,87
ELEC DE PORTUGAL	3 445 396,92	2 578 905,70
STELLANTIS NV	2 441 083,33	3 316 074,64
ADIDAS NOM.	2 592 005,90	3 025 768,00
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	2 675 188,00	2 914 505,00
ASML HOLDING NV	3 313 104,50	2 227 422,45
INFINEON TECHNOLOGIES	2 545 390,52	2 908 059,03
HEINEKEN	2 182 500,00	3 123 357,28
COVESTRO AG	2 505 376,24	2 201 264,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	2 082 444,85	2 082 674,18

OPCVM CPR EUROPE ESG

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/09/2024
Part CPR EUROPE ESG - I	
Frais de gestion variables acquis	35 530,51
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,27
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR EUROPE ESG - P	
Frais de gestion variables acquis	17 928,64
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,14
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR EUROPE ESG - R	
Frais de gestion variables acquis	545,39
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,24
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 83 599 883,16**

- o Change à terme : 26 492 730,36
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 57 107 152,80

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés*
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR EUROPE ESG

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
	310 000,00
Total	310 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net (*)					

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					29 200 000,00
% de l'Actif Net					26,99

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE					29 200 000,00
---	--	--	--	--	---------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					

OPCVM CPR EUROPE ESG

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				29 200 000,00
Plus d'1 an				
Ouvertes				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres				
Cash				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

OPCVM CPR EUROPE ESG

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Changements intervenus au cours de la période :

▪ **Modifications substantielles** : Sans objet sur l'exercice.

▪ **Autres modifications** :

Depuis le **31 octobre 2023**, les frais de gestion financière et des frais administratifs externes supportés par votre FCP sont calculés sur l'assiette « Actif net » » (*en lieu et place d'« Actif net hors OPC »*).

Le taux maximum de frais de gestion financière et de frais administratifs externes à la société de gestion reste identique ainsi que les autres catégories de frais pouvant être supportés par votre FCP.

	AVANT le 31/10/2023	APRES le 31/10/2023	
Frais			
	Assiette : Actif net (hors OPC)	Assiette : Actif net (hors OPC)	
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Taux maximum annuel / barème TTC: - Part P : 1,10 % TTC - Part I : 0,55% TTC - Part O : 0,15% TTC - Part G : 1,70 % TTC - Part R : 0,65%	Taux maximum annuel / barème TTC : - Part P : 1,10 % TTC - Part I : 0,55% TTC - Part O : 0,15% TTC - Part G : 1,70 % TTC - Part R : 0,65%	

Depuis le **2 janvier 2024**, CPR Asset Management, en tant que société de gestion de votre FCP, a décidé de modifier l'approche extra-financière mise en œuvre. Aussi, le processus de sélection extra-financiers est basé sur une approche en « amélioration de note » visant à garantir que la note ESG du votre Fonds soit supérieure à celle de son indice de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées (*en lieu et place « une approche en « sélectivité » qui consiste à exclure de l'univers d'investissement du Fonds les 20% des valeurs les moins bien notées au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).*

Depuis le **15 mars 2024**, CPR Asset Management, en tant que société de gestion de votre FCP, a décidé de préciser l'**univers d'investissement** de départ de votre Fonds pour une meilleure lisibilité du processus de gestion.

Aussi, le prospectus de votre FCP intègre la modification suivante :

« A partir d'un univers de départ constitué de valeurs cotées sur les marchés européens - incluant le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège et hors pays émergents, libellées en euros, de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (minimum 600 millions de dollars à l'achat), l'équipe de gestion sélectionne de manière quantitative les valeurs admises en portefeuille. »

(*En lieu et place de : « La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport à la composition de son indice de référence. Les pays prépondérants sont ceux de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse ».*)

OPCVM CPR EUROPE ESG

Depuis le **1^{er} mai 2024**, la documentation juridique de votre FCP intègre les **évolutions de la structure tarifaire** réglementaire (positions-recommandations AMF 2011-05 et 2011-19).

En octobre 2022, l'AMF a fait évoluer les dispositions de sa doctrine DOC-2011-05 relative aux frais de gestion en intégrant la possibilité d'opter, sur les fonds de droit français, pour un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services sur la base d'un forfait.

Aussi, dans un souci de transparence, CPR Asset Management a décidé de modifier la présentation des frais dans les prospectus des fonds ouverts de droit français d'une part en distinguant les « frais de gestion financière » des « frais de fonctionnement et autres services » (rubriques P1 et P2) et d'autre part en introduisant la facturation de ces derniers sur une base forfaitaire.

Ces frais sont présentés en deux blocs distincts : les « frais de gestion financière » (P1) et les « frais de fonctionnement et autres services » (P2). En outre, les frais et coûts composant la rubrique « P2 » seront listés dans les prospectus des Fonds.

Ce changement de structure tarifaire s'accompagne d'une évolution des frais, sans conséquence sur le niveau global maximum des frais de votre Fonds, conformément à l'instruction AMF DOC-2011-19.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 77,06%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de

contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (127 bénéficiaires¹) s'est élevé à 17 174 897 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 831 271 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 343 625 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 710 027 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 bénéficiaires) et 3 312 029 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (8 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR EUROPE ESG

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP CPR EUROPE ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR EUROPE ESG constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 31 janvier 2025.

Paris La Défense, le 31 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

OPCVM CPR EUROPE ESG

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	106 591 649,50
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 591 649,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 032 703,61
OPCVM	1 032 703,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	403 543,86
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	108 027 896,97
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 558 725,01
Comptes financiers	3 403 070,40
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 961 795,41
Total de l'actif I+II	112 989 692,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	85 883 420,67
Report à nouveau sur revenu net	17,35
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	3 730 805,40
Résultat net de l'exercice	18 574 719,26
Capitaux propres I	108 188 962,68
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	108 188 962,68
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	1 644 279,09
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 644 279,09
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	961 227,35
Concours bancaires	2 195 223,26
Sous-total autres passifs IV	3 156 450,61
Total Passifs : I+II+III+IV	112 989 692,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 422 213,35
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	304 339,11
Sous-total produits sur opérations financières	2 726 552,46
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	-817,09
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-264 340,69
Sous-total charges sur opérations financières	-265 157,78
Total revenus financiers nets (A)	2 461 394,68
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-560 385,39
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-560 385,39
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 901 009,29
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	15 223,73
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 916 233,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	8 146 522,58
Frais de transactions externes et frais de cession	-99 905,35
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 046 617,23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-3 190,76
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	8 043 426,47

OPCVM CPR EUROPE ESG

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	8 494 318,29
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	44 820,58
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	8 539 138,87
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	75 920,90
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	8 615 059,77
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	18 574 719,26

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

OPCVM CPR EUROPE ESG

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme – cinq ans minimum – une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI Europe converti en euros, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM CPR EUROPE ESG

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	103 131 233,42	119 567 022,73	104 983 809,79	91 826 985,90	108 188 962,68
Part CPR EUROPE ESG - G en EUR					
Actif net	11 192 671,94	12 889 814,16	10 446 163,30	11 496 878,38	12 405 588,04
Nombre de titres	8 076,561	7 149,660	6 543,358	6 041,076	5 475,392
Valeur liquidative unitaire	1 385,82	1 802,85	1 596,45	1 903,11	2 265,69
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		186,04	228,62	321,81	498,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-101,02				
Capitalisation unitaire sur revenu	8,56	17,86	61,76	22,93	15,88
Part CPR EUROPE ESG - I en EUR					
Actif net	8 654 239,42	11 334 466,55	10 140 446,88	12 199 958,24	13 349 785,81
Nombre de titres	57,050	57,050	57,050	57,050	51,987
Valeur liquidative unitaire	151 695,69	198 676,01	177 746,65	213 846,77	256 790,84
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-11 003,53	20 467,01	4 676,62	10 468,43	19 120,44
Capitalisation unitaire sur revenu	2 666,40	3 168,92	8 871,07	4 479,35	3 824,26
Part CPR EUROPE ESG - O en EUR					
Actif net	64 253 281,42	84 827 167,15	75 153 635,14	57 551 635,84	69 312 412,89
Nombre de titres	3 705,000	3 780,000	4 236,000	2 900,000	3 110,000
Valeur liquidative unitaire	17 342,31	22 441,04	17 741,65	19 845,39	22 286,94
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes		2 311,69	544,35	945,51	1 654,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1 254,59				
Distribution unitaire sur revenu	381,81	532,36	996,21	541,24	477,87
Crédit d'impôt unitaire	32,12	42,15	48,46	56,46	(*)

OPCVM CPR EUROPE ESG

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Part CPR EUROPE ESG - P en EUR					
Actif net	19 030 945,23	10 265 051,66	9 038 619,90	10 359 139,23	12 892 566,88
Nombre de titres	91 358,504	37 786,857	37 358,332	35 744,195	37 206,991
Valeur liquidative unitaire	208,31	271,65	241,94	289,81	346,50
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		28,01	34,42	50,53	76,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-15,14				
Capitalisation unitaire sur revenu	2,56	3,27	10,87	4,84	3,79
Part CPR EUROPE ESG - R en EUR					
Actif net	95,41	250 523,21	204 944,57	219 374,21	228 609,06
Nombre de titres	1,023	2 051,924	1 877,802	1 672,018	1 452,216
Valeur liquidative unitaire	93,26	122,09	109,14	131,20	157,42
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		12,59	15,46	21,89	34,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6,61				
Capitalisation unitaire sur revenu	1,78	1,86	5,34	2,64	2,23

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013294642 - Part CPR EUROPE ESG - R : Taux de frais maximum de 0,70% TTC

FR0011271659 - Part CPR EUROPE ESG - G : Taux de frais maximum de 1,72% TTC

OPCVM CPR EUROPE ESG

FR0010619916 - Part CPR EUROPE ESG - P : Taux de frais maximum de 1,12% TTC

FR0010626408 - Part CPR EUROPE ESG - I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC

FR0010626390 - Part CPR EUROPE ESG - O : Taux de frais maximum de 0,20% TTC

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EUROPE.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30 septembre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur

Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

OPCVM CPR EUROPE ESG

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR EUROPE ESG - G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR EUROPE ESG - R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR EUROPE ESG - O	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR EUROPE ESG - P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR EUROPE ESG - I	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM CPR EUROPE ESG

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	91 826 985,90
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 565 253,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 378 467,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 901 009,29
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 046 617,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	8 539 138,87
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 569 596,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-2 741 979,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	108 188 962,68

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR EUROPE ESG

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part CPR EUROPE ESG - G		
Parts souscrites durant l'exercice	102,264	210 437,15
Parts rachetées durant l'exercice	-667,948	-1 418 178,82
Solde net des souscriptions/rachats	-565,684	-1 207 741,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 475,392	
Part CPR EUROPE ESG - I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-5,063	-1 169 572,70
Solde net des souscriptions/rachats	-5,063	-1 169 572,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51,987	
Part CPR EUROPE ESG - O		
Parts souscrites durant l'exercice	210,000	4 084 775,10
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	210,000	4 084 775,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 110,000	
Part CPR EUROPE ESG - P		
Parts souscrites durant l'exercice	6 948,348	2 263 289,06
Parts rachetées durant l'exercice	-5 485,552	-1 750 563,81
Solde net des souscriptions/rachats	1 462,796	512 725,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 206,991	
Part CPR EUROPE ESG - R		
Parts souscrites durant l'exercice	44,000	6 752,31
Parts rachetées durant l'exercice	-263,802	-40 151,90
Solde net des souscriptions/rachats	-219,802	-33 399,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 452,216	

OPCVM CPR EUROPE ESG

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part CPR EUROPE ESG - G Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - O Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROPE ESG - R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR EUROPE ESG

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CPR EUROPE ESG - G FR0011271659	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	12 405 588,04	5 475,392	2 265,69
CPR EUROPE ESG - I FR0010626408	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 349 785,81	51,987	256 790,84
CPR EUROPE ESG - O FR0010626390	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	69 312 412,89	3 110,000	22 286,94
CPR EUROPE ESG - P FR0010619916	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	12 892 566,88	37 206,991	346,50
CPR EUROPE ESG - R FR0013294642	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	228 609,06	1 452,216	157,42

OPCVM CPR EUROPE ESG

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ALLEMAGNE +/-	FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	ROYAUME-UNI +/-	PORTUGAL +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	106 591,65	28 867,75	18 818,68	14 800,65	8 634,16	6 689,78
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	29 200,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	27 907,15	NA	NA	NA	NA	NA
Total	163 698,80					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM CPR EUROPE ESG

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	3 403,07				3 403,07
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-2 195,22				-2 195,22
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					1 207,85

OPCVM CPR EUROPE ESG

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	3 403,07						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-2 195,22						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	1 207,85						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	9 549,82	3 375,87	4 962,05	3 293,75	2 084,15
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	3,32				
Comptes financiers	2 289,27	1 054,67	13,48	15,48	30,16
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir	12 579,70	13 479,24			
Devises à livrer	-439,72				
Futures options swaps					
Autres opérations	-78,42	43,48			
Total	23 903,97	17 953,26	4 975,53	3 309,23	2 114,31

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	168,83	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	234,72	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENT	1 350,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID		1 263,65
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3		5,92
BARCLAYS BANK IRELAND PLC		105,05
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG		269,66
Dettes		
Collatéral espèces		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG		310,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	186 935,90
	Coupons et dividendes en espèces	21 789,11
	Collatéraux	1 350 000,00
Total des créances		1 558 725,01
Dettes		
	Achats à règlement différé	447 637,04
	Frais de gestion fixe	123 048,13
	Frais de gestion variable	55 657,31
	Collatéraux	310 000,00
	Autres dettes	24 884,87
Total des dettes		961 227,35
Total des créances et des dettes		597 497,66

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part CPR EUROPE ESG - G Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 206 635,87 1,69
Part CPR EUROPE ESG - I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 70 873,55 0,55 35 530,51 0,28
Part CPR EUROPE ESG - O Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 99 504,73 0,15
Part CPR EUROPE ESG - P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 126 190,05 1,09 17 928,64 0,16 1 527,58 0,01

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR EUROPE ESG

	30/09/2024
Part CPR EUROPE ESG - R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 523,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	545,39
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,23
Frais de gestion variables acquis	125,19
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	1 125 806,85
Obligations			1 125 806,85
TCN	FR0007435920	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI IC	1 032 703,61
OPC			1 032 703,61
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 158 510,46

OPCVM CPR EUROPE ESG

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 916 233,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	1 916 233,02
Report à nouveau	17,35
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 916 250,37

Part CPR EUROPE ESG - G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	86 960,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	86 960,28
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	86 960,28
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	86 960,28
Total	86 960,28
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR EUROPE ESG

Part CPR EUROPE ESG - I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	198 812,15
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	198 812,15
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	198 812,15
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	198 812,15
Total	198 812,15
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part CPR EUROPE ESG - O

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 486 169,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 486 169,16
Report à nouveau	17,35
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 486 186,51
Affectation :	
Distribution	1 486 175,70
Report à nouveau du revenu de l'exercice	10,81
Capitalisation	
Total	1 486 186,51
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	3 110,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	477,87
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	112 129,67

OPCVM CPR EUROPE ESG

Part CPR EUROPE ESG - P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	141 050,46
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	141 050,46
Sommes distribuables au titre du revenu net	141 050,46
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	141 050,46
Total	141 050,46
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part CPR EUROPE ESG - R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	3 240,97
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	3 240,97
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 240,97
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	3 240,97
Total	3 240,97
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR EUROPE ESG

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 043 426,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 043 426,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 730 805,40
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 774 231,87

Part CPR EUROPE ESG - G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	926 089,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	926 089,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 803 553,62
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 729 643,44
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 729 643,44
Capitalisation	
Total	2 729 643,44
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR EUROPE ESG

Part CPR EUROPE ESG - I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	994 014,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	994 014,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	994 014,38
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	994 014,38
Total	994 014,38
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part CPR EUROPE ESG - O

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 144 890,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 144 890,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	20,13
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 144 910,82
Affectation :	
Distribution	5 144 904,10
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	6,72
Capitalisation	
Total	5 144 910,82
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	3 110,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1 654,31

OPCVM CPR EUROPE ESG

Part CPR EUROPE ESG - P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	961 404,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	961 404,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 894 283,28
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 855 687,82
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 855 687,82
Capitalisation	
Total	2 855 687,82
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part CPR EUROPE ESG - R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	17 027,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	17 027,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	32 948,37
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49 975,41
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	49 975,41
Capitalisation	
Total	49 975,41
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR EUROPE ESG

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR EUROPE ESG - O

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 486 175,70	EUR	477,87	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	5 144 904,10	EUR	1 654,31	EUR
Total	6 631 079,80	EUR	2 132,18	EUR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			106 591 649,50	98,53
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			106 591 649,50	98,53
Assurance			5 482 282,74	5,07
ALLIANZ SE-REG	EUR	9 500	2 802 500,00	2,59
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	56 507	1 466 356,65	1,36
AXA	EUR	7 174	247 718,22	0,23
TRYG A/S	DKK	48	1 022,50	0,00
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	90 411	964 685,37	0,89
Automobiles			3 758 496,04	3,47
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	10 959	867 733,62	0,80
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	6 105	205 311,15	0,19
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	39 701	2 304 246,04	2,13
RENAULT SA	EUR	9 777	381 205,23	0,35
Banques commerciales			8 108 623,15	7,49
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	152 027	767 736,35	0,71
BFF BANK SPA	EUR	24 000	236 280,00	0,22
CREDIT AGRICOLE	EUR	82 026	1 125 806,85	1,04
DEUTSCHE BANK AG	EUR	187 000	2 898 126,00	2,67
ERSTE GROUP BANK	EUR	25 447	1 253 264,75	1,16
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	133 311	1 072 191,83	0,99
ING GROEP NV	EUR	9 051	147 295,97	0,14
INTESA SANPAOLO	EUR	158 416	607 921,40	0,56
Biens de consommation durables			158 865,79	0,15
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	80 453	158 865,79	0,15
Biotechnologie			267 513,92	0,25
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	9 255	267 513,92	0,25
Boissons			749 155,40	0,69
BRITVIC PLC	GBP	48 889	749 155,40	0,69
Composants automobiles			684 449,40	0,63
PIRELLI & C. SPA	EUR	91 920	500 964,00	0,46
TRATON SE	EUR	6 241	183 485,40	0,17
Conglomérats industriels			2 343 895,43	2,17
ROYAL PHILIPS	EUR	15 500	456 010,00	0,42
SIEMENS AG-REG	EUR	9 292	1 685 011,28	1,56
VESUVIUS PLC	GBP	43 227	202 874,15	0,19
Construction et ingénierie			817 941,40	0,76
ARCADIS NV	EUR	5 049	314 047,80	0,29
HOCHTIEF	EUR	4 556	503 893,60	0,47

OPCVM CPR EUROPE ESG

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			6 095 604,75	5,63
COCACOLA HBC SA	GBP	20 313	650 367,55	0,60
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	76 836	2 384 221,08	2,20
SONAE SGPS SA	EUR	1 496 273	1 419 963,08	1,31
TESCO PLC	GBP	380 663	1 641 053,04	1,52
Distribution spécialisée			3 039 818,81	2,81
CLAS OHLSON AB	SEK	34 988	521 433,47	0,48
DUNELM GROUP PLC	GBP	27 805	385 637,52	0,36
HORNBACH HOLDING AG	EUR	3 646	321 577,20	0,30
INDITEX	EUR	34 083	1 811 170,62	1,67
Divertissement			869 406,00	0,80
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	36 996	869 406,00	0,80
Electricité			2 641 308,17	2,44
ELEC DE PORTUGAL	EUR	358 749	1 471 588,40	1,36
ENDESA SA	EUR	28 756	564 480,28	0,52
SSE PLC	GBP	26 744	605 239,49	0,56
Emballage et conditionnement			150 663,24	0,14
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	5 733	150 663,24	0,14
Equipements électriques			1 995 770,07	1,84
ABB LTD-REG	CHF	11 468	596 757,47	0,55
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 923	1 399 012,60	1,29
Equipements et fournitures médicaux			1 737 816,05	1,61
COLOPLAST B	DKK	7 573	888 891,50	0,82
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 627	558 500,20	0,52
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	900	290 424,35	0,27
Equipements et produits de loisirs			375 451,60	0,35
SCANDIC HOTELS GROUP AB	SEK	60 248	375 451,60	0,35
FPI Bureautiques			530 235,20	0,49
GECINA SA	EUR	5 128	530 235,20	0,49
FPI de détail			292 391,33	0,27
HAMMERSON PLC	GBP	76 516,5	292 391,33	0,27
Gestion immobilière et développement			365 790,48	0,34
VONOVIA SE	EUR	11 176	365 790,48	0,34
Grossistes			433 863,49	0,40
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	41 599	433 863,49	0,40
Hôtels, restaurants et loisirs			532 805,40	0,49
DALATA HOTEL GROUP LTD	EUR	79 152	324 523,20	0,30
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	2 828	208 282,20	0,19

OPCVM CPR EUROPE ESG

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Industrie aérospatiale et défense			895 906,26	0,83
AIRBUS SE	EUR	2 766	362 954,52	0,34
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	4 486	393 836,84	0,36
SAFRAN SA	EUR	659	139 114,90	0,13
Logiciels			4 360 610,12	4,03
ASSECO POLAND	PLN	5 411	109 825,04	0,10
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 909	241 870,30	0,22
GROUPE FNAC	EUR	7 401	229 431,00	0,21
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	GBP	283 614	700 129,99	0,65
OCI NV REG	EUR	5 376	137 518,08	0,13
SAGE GROUP	GBP	73 363	903 315,83	0,83
SAP SE	EUR	5 159	1 054 499,60	0,98
STROEER SE	EUR	6 391	367 162,95	0,34
TEAMVIEWER AG	EUR	17 608	201 083,36	0,19
TEMENOS AG - REG	CHF	6 612	415 773,97	0,38
Machines			2 639 845,96	2,44
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	43 923	434 837,70	0,40
CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRIL	EUR	8 704	310 732,80	0,29
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	7 752	282 948,00	0,26
SULZER AG	CHF	5 229	768 701,05	0,71
VOLVO AB-B SHS	SEK	35 543	842 626,41	0,78
Marches de capitaux			350 302,26	0,32
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	19 433	89 401,52	0,08
MEDACTA GROUP SA	CHF	1 965	260 900,74	0,24
Matériaux de construction			4 467 137,93	4,13
CEMENTIR HOLDING AZ	EUR	30 637	299 936,23	0,28
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	28 393	2 771 156,80	2,56
VINCI SA	EUR	13 302	1 396 044,90	1,29
Media			589 494,60	0,54
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	6 003	589 494,60	0,54
Médias et services interactifs			553 407,96	0,51
RIGHTMOVE PLC	GBP	74 581	553 407,96	0,51
Papier et industrie du bois			1 630 044,37	1,51
NAVIGATOR CO SA/THE	EUR	441 986	1 630 044,37	1,51
Pétrole et gaz			3 428 771,38	3,17
EQUINOR ASA	NOK	20 427	463 452,22	0,43
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	34 235	575 148,00	0,53
NESTE OYJ	EUR	7 600	132 468,00	0,12
OMV AG	EUR	8 738	335 189,68	0,31

OPCVM CPR EUROPE ESG

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPSOL SA	EUR	77 761	921 079,05	0,86
TOTALENERGIES SE	EUR	10 605	620 392,50	0,57
VAR ENERGI ASA	NOK	136 977	381 041,93	0,35
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 635 602,95	3,36
AIR LIQUIDE SA	EUR	7 136	1 236 383,36	1,14
LANDIS+GYR GROUP AG	CHF	2 952	246 457,27	0,23
RWE AG	EUR	65 874	2 152 762,32	1,99
Produits alimentaires			611 243,58	0,56
DANONE	EUR	5 485	358 389,90	0,33
SALMAR ASA	NOK	5 370	252 853,68	0,23
Produits chimiques			3 001 507,38	2,77
AKZO NOBEL	EUR	10 941	692 565,30	0,64
BASF SE	EUR	30 000	1 426 650,00	1,32
SOLVAY	EUR	18 499	651 164,80	0,60
YARA INTERNATIONAL	NOK	8 132	231 127,28	0,21
Produits de soins personnels			99 708,40	0,09
L'OREAL	EUR	248	99 708,40	0,09
Produits domestiques			649 891,20	0,60
HENKEL AG UND CO KGAA	EUR	8 512	649 891,20	0,60
Produits pharmaceutiques			7 563 160,73	6,99
COVESTRO AG	EUR	26 071	1 458 411,74	1,35
ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	31 431	880 445,85	0,81
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	38 582	4 072 131,84	3,77
SANOFI	EUR	11 197	1 152 171,30	1,06
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 529 765,00	1,41
ASSA ABLOY AB	SEK	13 455	406 278,44	0,38
SAINT-GOBAIN	EUR	13 748	1 123 486,56	1,03
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			9 298 755,44	8,61
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	5 000	2 947 000,00	2,72
ASML HOLDING NV	EUR	6 374	4 752 454,40	4,41
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	46 000	1 447 160,00	1,34
STMICROELECTRONICS NV	EUR	5 711	152 141,04	0,14
Services aux collectivités			760 549,54	0,70
E.ON AG NOM.	EUR	6 896	92 096,08	0,09
POSTE ITALIANE	EUR	53 094	668 453,46	0,61
Services aux entreprises			515 143,86	0,48
ELIS	EUR	27 489	515 143,86	0,48
Services aux professionnels			2 850 933,73	2,64
RELX PLC	GBP	19 600	826 589,75	0,76

OPCVM CPR EUROPE ESG

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SGS SA-REG	CHF	7 952	796 847,08	0,74
WOLTERS KLUWER	EUR	8 113	1 227 496,90	1,14
Services de télécommunication diversifiés			4 790 915,22	4,43
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	74 500	1 966 055,00	1,83
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	3 700	176 194,00	0,16
NOS	EUR	435 851	1 593 035,41	1,47
ORANGE	EUR	78 135	803 618,48	0,74
ORANGE POLSKA SA	PLN	127 661	252 012,33	0,23
Services financiers diversifiés			2 044 285,19	1,89
BANCA IFIS SPA	EUR	28 116	615 740,40	0,57
CTP NV	EUR	31 078	509 679,20	0,47
EURAZEO	EUR	7 378	544 127,50	0,50
PARAGON BANKING GROUP PLC	GBP	40 103	374 738,09	0,35
Services liés aux technologies de l'information			1 524 682,92	1,41
CAPGEMINI SE	EUR	1 904	369 280,80	0,34
INDRA SISTEMAS	EUR	35 263	581 486,87	0,54
SOPRA STERIA	EUR	2 475	466 290,00	0,43
THALES	EUR	755	107 625,25	0,10
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			993 165,32	0,92
COVIVIO	EUR	11 238	613 032,90	0,57
ICADE	EUR	14 323	380 132,42	0,35
Soins et autres services médicaux			1 369 200,00	1,27
FRESENIUS	EUR	40 000	1 369 200,00	1,27
Textiles, habillement et produits de luxe			5 005 470,34	4,63
ADIDAS NOM.	EUR	6 200	1 474 980,00	1,36
HERMES INTERNATIONAL	EUR	434	957 404,00	0,88
HUGO BOSS NOM.	EUR	7 276	298 970,84	0,28
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 303	2 274 115,50	2,11
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				0,00
Services financiers diversifiés				0,00
CTP NV RTS 27-09-24	EUR	31 078		0,00
TITRES D'OPC			1 032 703,61	0,95
OPCVM			1 032 703,61	0,95
Gestion collective			1 032 703,61	0,95
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI IC	EUR	90	1 032 703,61	0,95
Total			107 624 353,11	99,48

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20241114		-5 923,47	EUR	433 793,61	GBP	-439 717,08
V/EUR/CHF/20241114		-86 601,24	CHF	11 112 386,35	EUR	-11 198 987,59
V/EUR/CHF/20241114		-18 445,46	CHF	2 366 860,27	EUR	-2 385 305,73
V/EUR/GBP/20241114	168 825,15		GBP	12 579 690,13	EUR	-12 410 864,98
Total	168 825,15	-110 970,17		26 492 730,36		-26 434 875,38

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
BBVA	29 200 000		-1 263 653,36	29 200 000,00
Sous-total 3.			-1 263 653,36	29 200 000,00
4. Autres instruments				
CFD CGMD ROCHE 1230	5 798	8 622,02		1 666 513,14
CFD CGME 3I GRO 1230	45 898	1 103,25		1 823 122,29
CFD CGME ABB LT 1230	28 573	28 832,49		1 486 846,11
CFD CGME ASSOCI 1230	1 162	1 340,69		32 581,53
CFD CGME ASTRAZ 1230	18 626		-42 980,49	2 594 051,90
CFD CGME DIAGEO 1230	41 905	54 644,47		1 310 963,46
CFD CGME GSK PL 1230	95 707		-22 429,99	1 744 362,31
CFD CGME HSBC H 1230	183 008	19 135,51		1 471 894,17
CFD CGME INFORM 1230	40 000		-7 403,40	394 303,23
CFD CGME LOGITE 1230	1 305	2 994,10		104 738,22
CFD CGME NESTLE 1230	4 700	14 577,51		424 145,73
CFD CGME NEXT P 1230	11 046		-25 754,75	1 298 623,54
CFD CGME NOVART 1230	30 570		-61 045,83	3 154 575,92
CFD CGME PARTNE 1230	800	39 938,39		1 079 186,36

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
CFD CGME RELX P 1230	37 243		-49 684,19	1 570 647,04
CFD CGME RIO TI 1230	7 186	42 880,22		457 648,15
CFD CGME SHELL 1230	31 999		-52 687,49	932 607,11
CFD CGME STANDA 1230	8 700	3 513,25		82 916,89
CFD CGME SWISS 1230	12 552	5 333,05		1 555 917,36
CFD CGME UNILEV 1230	45 581		-7 669,42	2 650 879,86
CFD CITI ZURICH I 12	3 318	4 229,22		1 796 714,00
CFD CTG ASHTEAD 1230	3 939	7 574,54		273 914,48
Sous-total 4.		234 718,71	-269 655,56	27 907 152,80
Total		234 718,71	-1 533 308,92	57 107 152,80

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	107 624 353,11
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	57 854,98
Total instruments financiers à terme - actions	-1 298 590,21
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 961 795,41
Autres passifs (-)	-3 156 450,61
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	108 188 962,68

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CPR EUROPE ESG - G	EUR	5 475,392	2 265,69
Part CPR EUROPE ESG - I	EUR	51,987	256 790,84
Part CPR EUROPE ESG - O	EUR	3 110,000	22 286,94
Part CPR EUROPE ESG - P	EUR	37 206,991	346,50
Part CPR EUROPE ESG - R	EUR	1 452,216	157,42

CPR EUROPE ESG

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	88 859 532,17	104 890 979,92
Actions et valeurs assimilées	88 282 238,33	100 825 346,52
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	88 282 238,33	100 825 346,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	705 243,90
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	705 243,90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 399,73	1 429,31
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	1 399,73	1 429,31
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	575 894,11	3 358 960,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	575 894,11	3 358 960,19
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	23 985 136,82	34 735 236,54
Opérations de change à terme de devises	23 611 818,05	34 125 067,69
Autres	373 318,77	610 168,85
COMPTES FINANCIERS	3 459 323,17	5 035 653,45
Liquidités	3 459 323,17	5 035 653,45
TOTAL DE L'ACTIF	116 303 992,16	144 661 869,91

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	82 559 522,69	94 053 584,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 705 817,66	2 285 330,15
Report à nouveau (a)	25,88	26,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 420 407,40	3 098 333,23
Résultat de l'exercice (a,b)	2 141 212,27	5 546 535,66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	91 826 985,90	104 983 809,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	439 255,00	744 782,12
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-2,82	-2,82
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	-2,82	-2,82
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	439 257,82	744 784,94
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	439 257,82	744 784,94
DETTES	24 037 751,26	37 339 388,13
Opérations de change à terme de devises	23 920 184,88	34 182 275,50
Autres	117 566,38	3 157 112,63
COMPTES FINANCIERS	0,00	1 593 889,87
Concours bancaires courants	0,00	1 593 889,87
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	116 303 992,16	144 661 869,91

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CGME AVIVA PL 1230	596 298,73	975 940,82
CFD CGME GSK PL 1230	152 519,76	0,00
CFD CGME HALEON 1230	0,00	375 021,05
CFD CGME SHELL 1230	2 949 460,83	0,00
CFD CTG ASHTAD 1230	533 761,96	0,00
CFD CGMD ROCHE 1230	2 596 684,63	3 337 486,05
CFD CGME NESTLE 1230	3 185 408,70	4 819 821,61
CFD CGME NOVART 1230	3 079 474,86	2 969 969,32
CFD CGME ASTRAZ 1230	2 383 973,39	1 976 902,55
CGME BP PLC 1230	0,00	953 728,05
CFD CGME GIVAUD 1230	0,00	554 380,83
CFD CGME LOGITE 1230	85 261,89	227 605,48
CFD CGME CENTRI 1230	0,00	428 754,74
CFD CGME CIE FI 1230	81 292,65	87 904,71
CFD CGME UNILEV 1230	1 999 624,16	2 248 888,95
CFD CGME RECKIT 1230	487 954,46	700 014,59
CFD CGME COMPAS 1230	1 056 721,24	591 766,86
CFD CGME 3I GRO 1230	1 273 912,75	1 135 145,76
CFD CGME RELX P 1230	1 399 880,97	1 801 444,76
CFD CGME DIAGEO 1230	1 465 757,09	2 452 234,77
CFD CGME STANDA 1230	1 081 552,57	1 278 606,77
CFD CGME LLOYDS 1230	0,00	542 849,46
CFD CGME RIO TI 1230	1 478 592,48	1 373 624,79
CFD CGME ANGLO 1230	0,00	741 851,64
CFD CGME HSBC H 1230	0,00	431 389,89
CFD CITI ZURICH I 12	1 439 153,17	1 859 064,51
Swaps TRS		
BOFA 08/09/2023	0,00	32 647 409,22
UBS	22 350 784,48	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	179 170,98	8 058,24
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 426 618,51	6 093 059,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	20 948,69	5 014,80
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 626 738,18	6 106 132,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	9 731,15	6 020,40
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	103 093,48	57 705,02
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	112 824,63	63 725,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 513 913,55	6 042 407,44
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	542 778,60	522 545,41
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 971 134,95	5 519 862,03
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-829 922,68	26 673,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 141 212,27	5 546 535,66

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013294642 - Part CPR EUROPE ESG - R : Taux de frais maximum de 0,65% TTC

FR0011271659 - Part CPR EUROPE ESG - G : Taux de frais maximum de 1,70% TTC

FR0010626390 - Part CPR EUROPE ESG - O : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

FR0010619916 - Part CPR EUROPE ESG - P : Taux de frais maximum de 1,10% TTC

FR0010626408 - Part CPR EUROPE ESG - I : Taux de frais maximum de 0,55% TTC

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EUROPE.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30 septembre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur

Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts CPR EUROPE ESG - G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts CPR EUROPE ESG - I	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR EUROPE ESG - O	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts CPR EUROPE ESG - P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts CPR EUROPE ESG - R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	104 983 809,79	119 567 022,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 054 254,00	11 002 480,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 994 773,86	-2 800 103,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 600 834,41	5 658 646,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 782 966,64	-5 181 294,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	15 791 292,75	16 907 246,16
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-15 759 030,35	-14 207 207,13
Frais de transactions	-130 101,37	-159 293,69
Différences de change	278 373,96	-1 058 803,20
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 817 509,38	-22 139 168,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 560 012,95	-7 257 496,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	7 257 496,43	-14 881 672,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 477 538,96	2 624 931,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	136 636,29	2 614 175,25
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 614 175,25	10 756,13
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-2 305 866,60	-8 738 188,20
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 219 945,56	-2 012 320,80
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 971 134,95	5 519 862,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	91 826 985,90	104 983 809,79

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	27 327 286,29	29,76
Autres	22 350 784,48	24,34
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	49 678 070,77	54,10

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 459 323,17	3,77
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 459 323,17	3,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 467 631,60	7,04	2 281 093,42	2,48	5 268 324,84	5,74	4 900 926,09	5,34
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	51,75	0,00	245,56	0,00	0,00	0,00	526,30	0,00
Créances	11 104 464,04	12,09	12 097 669,23	13,17	0,00	0,00	3,45	0,00
Comptes financiers	2 575 575,19	2,80	106 801,84	0,12	6 752,80	0,01	41 470,72	0,05
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	421 817,57	0,46	112,98	0,00	0,00	0,00	214,54	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	16 860 010,39	18,36	10 467 275,90	11,40	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	23 185 561,93
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	426 256,12
	Coupons et dividendes en espèces	43 315,32
	Collatéraux	330 000,00
	Autres créances	3,45
TOTAL DES CRÉANCES		23 985 136,82
DETTES		
	Vente à terme de devise	421 796,86
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	23 498 388,02
	Frais de gestion fixe	57 338,53
	Frais de gestion variable	58 247,77
	Autres dettes	1 980,08
TOTAL DES DETTES		24 037 751,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-52 614,44

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR EUROPE ESG - G		
Parts souscrites durant l'exercice	83,501	155 657,84
Parts rachetées durant l'exercice	-585,783	-1 099 622,39
Solde net des souscriptions/rachats	-502,282	-943 964,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 041,076	
Part CPR EUROPE ESG - I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57,050	
Part CPR EUROPE ESG - O		
Parts souscrites durant l'exercice	319,000	5 970 123,28
Parts rachetées durant l'exercice	-1 655,000	-33 464 593,25
Solde net des souscriptions/rachats	-1 336,000	-27 494 469,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 900,000	
Part CPR EUROPE ESG - P		
Parts souscrites durant l'exercice	3 258,382	928 472,88
Parts rachetées durant l'exercice	-4 872,519	-1 385 810,52
Solde net des souscriptions/rachats	-1 614,137	-457 337,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 744,195	
Part CPR EUROPE ESG - R		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-205,784	-44 747,70
Solde net des souscriptions/rachats	-205,784	-44 747,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 672,018	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR EUROPE ESG - G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR EUROPE ESG - I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR EUROPE ESG - O	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR EUROPE ESG - P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR EUROPE ESG - R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts CPR EUROPE ESG - G	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	197 973,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR EUROPE ESG - I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	65 350,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	27 641,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,23
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR EUROPE ESG - O	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	124 147,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR EUROPE ESG - P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	113 302,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	11 639,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	732,39
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts CPR EUROPE ESG - R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 511,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	454,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,19
Frais de gestion variables acquis	25,67
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	1 000 940,43
			1 000 940,43
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 000 940,43

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	25,88	26,15
Résultat	2 141 212,27	5 546 535,66
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 141 238,15	5 546 561,81

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	138 537,45	404 171,49
Total	138 537,45	404 171,49

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	255 547,19	506 095,02
Total	255 547,19	506 095,02

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - O		
Affectation		
Distribution	1 569 596,00	4 219 945,56
Report à nouveau de l'exercice	16,18	37,79
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 569 612,18	4 219 983,35
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 900,000	4 236,000
Distribution unitaire	541,24	996,21
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	163 720,92	205 274,80

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	173 114,35	406 266,50
Total	173 114,35	406 266,50

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 426,98	10 045,45
Total	4 426,98	10 045,45

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 705 817,66	2 285 330,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 420 407,40	3 098 333,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	7 126 225,06	5 383 663,38

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 944 080,94	1 495 993,64
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 944 080,94	1 495 993,64

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	597 224,46	266 801,56
Total	597 224,46	266 801,56

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - O		
Affectation		
Distribution	2 741 979,00	2 305 866,60
Plus et moins-values nettes non distribuées	18,78	9,18
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 741 997,78	2 305 875,78
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 900,000	4 236,000
Distribution unitaire	945,51	544,35

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 806 320,65	1 285 949,18
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 806 320,65	1 285 949,18

	29/09/2023	30/09/2022
Parts CPR EUROPE ESG - R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	36 601,23	29 043,22
Capitalisation	0,00	0,00
Total	36 601,23	29 043,22

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	99 625 622,86	103 131 233,42	119 567 022,73	104 983 809,79	91 826 985,90
Parts CPR EUROPE ESG - G en EUR					
Actif net	14 148 221,46	11 192 671,94	12 889 814,16	10 446 163,30	11 496 878,38
Nombre de titres	8 952,243	8 076,561	7 149,660	6 543,358	6 041,076
Valeur liquidative unitaire	1 580,41	1 385,82	1 802,85	1 596,45	1 903,11
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	186,04	228,62	321,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-23,45	-101,02	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	23,14	8,56	17,86	61,76	22,93
Parts CPR EUROPE ESG - I en EUR					
Actif net	8 556,71	8 654 239,42	11 334 466,55	10 140 446,88	12 199 958,24
Nombre de titres	0,050	57,050	57,050	57,050	57,050
Valeur liquidative unitaire	171 134,20	151 695,69	198 676,01	177 746,65	213 846,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 425,60	-11 003,53	20 467,01	4 676,62	10 468,43
Capitalisation unitaire sur résultat	4 356,00	2 666,40	3 168,92	8 871,07	4 479,35
Parts CPR EUROPE ESG - O en EUR					
Actif net	75 065 435,30	64 253 281,42	84 827 167,15	75 153 635,14	57 551 635,84
Nombre de titres	3 705,000	3 705,000	3 780,000	4 236,000	2 900,000
Valeur liquidative unitaire	20 260,57	17 342,31	22 441,04	17 741,65	19 845,39
Distribution unitaire sur +/- values nettes	243,89	0,00	2 311,69	544,35	945,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1 254,59	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	575,96	381,81	532,36	996,21	541,24
Crédit d'impôt unitaire	37,15	32,124	42,152	48,459	0,00 (*)

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Parts CPR EUROPE ESG - P en EUR					
Actif net	10 403 303,98	19 030 945,23	10 265 051,66	9 038 619,90	10 359 139,23
Nombre de titres	44 046,357	91 358,504	37 786,857	37 358,332	35 744,195
Valeur liquidative unitaire	236,18	208,31	271,65	241,94	289,81
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	28,01	34,42	50,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,48	-15,14	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	4,72	2,56	3,27	10,87	4,84
Parts CPR EUROPE ESG - R en EUR					
Actif net	105,41	95,41	250 523,21	204 944,57	219 374,21
Nombre de titres	1,000	1,023	2 051,924	1 877,802	1 672,018
Valeur liquidative unitaire	105,41	93,26	122,09	109,14	131,20
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	12,59	15,46	21,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,59	-6,61	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	2,49	1,78	1,86	5,34	2,64

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	8 890	1 481 251,80	1,61
ALLIANZ SE-REG	EUR	526	118 718,20	0,13
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	10 959	1 056 228,42	1,15
BEIERSDORF AG	EUR	8 250	1 007 737,50	1,10
COVESTRO AG	EUR	19 520	996 691,20	1,09
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	6 105	200 366,10	0,22
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	11 680	1 912 016,00	2,08
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	EUR	29 752	223 318,51	0,25
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	153 826	3 056 214,97	3,33
DHL GROUP	EUR	9 735	375 138,23	0,41
E.ON SE	EUR	239 954	2 687 484,80	2,93
GEA GROUP AG	EUR	6 442	225 212,32	0,25
HAPAG-LLOYD AG	EUR	339	58 375,80	0,06
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	2 550	172 023,00	0,19
HUGO BOSS NOM.	EUR	8 412	504 047,04	0,55
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	49 584	1 554 706,32	1,69
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	18 674	1 230 429,86	1,34
MERCK KGAA	EUR	6 100	964 715,00	1,05
PUMA SE	EUR	16 420	965 496,00	1,05
RWE AG	EUR	51 148	1 797 852,20	1,96
SAP SE	EUR	10 184	1 250 798,88	1,36
SARTORIUS AG	EUR	469	123 816,00	0,13
SIEMENS AG-REG	EUR	9 950	1 349 817,00	1,47
SIEMENS ENERGY AG	EUR	7 642	94 607,96	0,10
TEAMVIEWER AG	EUR	63 590	1 014 896,40	1,10
VONOVIA SE	EUR	5 102	116 376,62	0,12
TOTAL ALLEMAGNE			24 538 336,13	26,72
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	7 472	357 311,04	0,39
OMV AG	EUR	8 738	396 006,16	0,43
WIENERBERGER AG	EUR	10 247	246 337,88	0,27
TOTAL AUTRICHE			999 655,08	1,09
BELGIQUE				
SOLVAY	EUR	5 291	554 761,35	0,60
TOTAL BELGIQUE			554 761,35	0,60
DANEMARK				
COLOPLAST B	DKK	7 992	801 236,31	0,87
DAMPSKIBSSSEL. NORDEN	DKK	1 441	75 943,81	0,09
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	45 756	3 950 957,28	4,31
SYDBANK	DKK	9 745	439 354,83	0,47
TRYG A/S	DKK	48	832,61	0,00
TOTAL DANEMARK			5 268 324,84	5,74
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 794	217 320,32	0,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO SANTANDER SA	EUR	211 298	764 581,81	0,83
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	14 488	178 129,96	0,20
INDRA SISTEMAS	EUR	39 140	536 218,00	0,58
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	13 228	466 816,12	0,51
REPSOL	EUR	70 533	1 098 198,81	1,19
TOTAL ESPAGNE			3 261 265,02	3,55
FINLANDE				
KONE OYJ-B	EUR	24 520	978 838,40	1,07
TIETOEVRY CORPORATION	EUR	3 012	64 155,60	0,06
TOTAL FINLANDE			1 042 994,00	1,13
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	6 488	1 037 041,92	1,13
AXA SA	EUR	7 174	202 163,32	0,22
CAPGEMINI SE	EUR	2 731	452 799,80	0,49
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	13 748	781 986,24	0,85
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	85 609	1 000 940,43	1,09
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	8 687	306 607,67	0,33
ERAMET	EUR	2 500	180 625,00	0,20
ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 072	1 333 171,52	1,46
HERMES INTERNATIONAL	EUR	434	750 733,20	0,82
KERING	EUR	1 574	679 810,60	0,74
L'OREAL	EUR	1 656	651 139,20	0,70
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	4 582	141 125,60	0,15
LEGRAND SA	EUR	938	81 887,40	0,09
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 850	2 758 140,00	3,01
ORANGE	EUR	78 135	848 546,10	0,92
PUBLICIS GROUPE	EUR	4 086	293 211,36	0,32
RENAULT SA	EUR	14 577	566 680,88	0,62
REXEL SA	EUR	20 558	437 885,40	0,47
SAFRAN SA	EUR	659	97 953,76	0,10
SANOFI	EUR	2 124	215 543,52	0,23
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 923	929 792,54	1,02
SOCIETE GENERALE SA	EUR	31 215	719 349,68	0,78
SODEXO SA	EUR	4 381	427 235,12	0,47
THALES SA	EUR	755	100 490,50	0,11
TOTALENERGIES SE	EUR	34 212	2 131 749,72	2,33
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	8 137	380 404,75	0,41
VINCI SA	EUR	14 044	1 474 900,88	1,61
TOTAL FRANCE			18 981 916,11	20,67
IRLANDE				
DCC PLC	GBP	4 516	239 961,31	0,26
EXPERIAN PLC	GBP	9 090	282 005,88	0,31
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	39	2 767,44	0,00
TOTAL IRLANDE			524 734,63	0,57
ISLE OF MAN				
PLAYTECH	GBP	28 962	150 920,27	0,16
TOTAL ISLE OF MAN			150 920,27	0,16
ITALIE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	53 267	1 031 515,46	1,13
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	193 757	561 314,03	0,61
BFF BANK SPA	EUR	44 003	416 488,40	0,45
INTESA SANPAOLO	EUR	76 389	186 389,16	0,21
MEDIOBANCA SPA	EUR	50 293	630 171,29	0,68
TOTAL ITALIE			2 825 878,34	3,08
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	64 630	1 536 578,25	1,68
TOTAL LUXEMBOURG			1 536 578,25	1,68
NORVEGE				
ELKEM ASA	NOK	181 776	349 805,05	0,38
EQUINOR ASA	NOK	20 427	636 689,25	0,69
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	4 486	175 681,09	0,19
YARA INTERNATIONAL	NOK	8 132	292 552,78	0,32
TOTAL NORVEGE			1 454 728,17	1,58
PAYS-BAS				
AEGON	EUR	46 402	212 613,96	0,23
AEGON NV RTS	EUR	46 402	0,00	0,00
AKZO NOBEL N.V.	EUR	13 750	941 600,00	1,03
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	647	257 182,50	0,28
ASML HOLDING NV	EUR	4 873	2 724 494,30	2,97
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	32 860	379 204,40	0,41
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV RTS	EUR	6 003	0,00	0,00
EXOR NV	EUR	12 310	1 033 301,40	1,13
HEINEKEN NV	EUR	10 044	838 272,24	0,92
ING GROEP NV	EUR	13 723	172 223,65	0,18
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	85 420	1 005 393,40	1,09
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	24 660	703 303,20	0,77
OCI NV	EUR	10 366	273 558,74	0,30
PROSUS NV	EUR	42 776	1 194 305,92	1,30
QIAGEN N.V.	EUR	25 950	993 106,50	1,08
SIGNIFY NV	EUR	45 065	1 149 608,15	1,25
STELLANTIS NV	EUR	63 805	1 161 889,05	1,26
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	12 800	316 544,00	0,34
WOLTERS KLUWER	EUR	4 024	461 351,60	0,51
TOTAL PAYS-BAS			13 817 953,01	15,05
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	108 500	427 056,00	0,46
NAVIGATOR CO SA/THE	EUR	70 276	250 744,77	0,28
NOS	EUR	32 671	113 760,42	0,12
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAIS SGPS S.A.	EUR	131 723	318 769,66	0,35
TOTAL PORTUGAL			1 110 330,85	1,21
ROYAUME-UNI				
ASSURA PLC	GBP	252 657	123 153,54	0,14
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	41 599	296 190,25	0,33
DRAX GROUP PLC	GBP	47 454	240 060,12	0,26
DUNELM GROUP PLC WI	GBP	27 805	336 583,47	0,37
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	133 311	991 149,00	1,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INCHCAPE	GBP	42 166	368 721,59	0,40
PARAGON BANKING GROUP PLC	GBP	40 103	227 469,17	0,25
REDROW	GBP	33 187	189 312,06	0,20
RELX PLC	GBP	8 182	261 759,86	0,28
RIGHTMOVE PLC	GBP	47 594	308 477,60	0,33
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	15 586	183 819,21	0,20
SMITHS GROUP PLC	GBP	9 319	173 992,63	0,19
SPECTRIS PLC	GBP	6 440	251 987,09	0,28
SSE PLC	GBP	38 973	723 386,33	0,78
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	80 453	108 797,98	0,13
TESCO PLC	GBP	331 557	1 009 884,24	1,10
TOTAL ROYAUME-UNI			5 794 744,14	6,32
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	13 455	278 633,43	0,30
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	21 805	279 138,12	0,31
AXFOOD AB	SEK	10 136	220 652,41	0,24
ESSITY	SEK	31 431	644 605,34	0,71
INVESTOR AB-B SHS	SEK	17 183	313 409,55	0,34
SANDVIK AB	SEK	16 874	295 744,26	0,32
SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	SEK	32 179	365 501,96	0,39
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	9 255	179 749,36	0,19
VOLVO AB-B SHS	SEK	44 295	868 763,49	0,95
TOTAL SUEDE			3 446 197,92	3,75
SUISSE				
ABB LTD-REG	CHF	11 468	388 364,46	0,43
LONZA GROUP AG-REG	CHF	158	69 428,32	0,08
SFS GROUP AG	CHF	2 902	300 222,39	0,33
SGS SA-REG	CHF	11 547	918 228,22	1,00
STMICROELECTRONICS NV	EUR	16 880	691 826,80	0,75
SWISSCOM AG-REG	CHF	685	384 881,52	0,41
VALIANT HOLDING	CHF	2 245	219 968,51	0,24
TOTAL SUISSE			2 972 920,22	3,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			88 282 238,33	96,14
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL RTS 22 TECHNIQUE FOR SETTLEMENT EURONEXT	EUR	4 199	0,00	0,00
TOTAL LUXEMBOURG			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			88 282 238,33	96,14
Indemnités sur titres prêtés			1 399,73	0,00
Indemnités sur titres empruntés			2,82	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
UBS	EUR	22 350 784,48	474 142,39	0,52
TOTAL Swaps TRS			474 142,39	0,52
CFD				
CFD CGMD ROCHE 1230	CHF	10 042	-58 579,63	-0,07
CFD CGME 3I GRO 1230	GBP	53 304	11 676,00	0,02
CFD CGME ASTRAZ 1230	GBP	18 626	32 639,52	0,03
CFD CGME CIE FI 1230	CHF	703	-2 576,69	0,00
CFD CGME COMPAS 1230	GBP	45 830	-33 815,08	-0,04
CFD CGME DIAGEO 1230	GBP	41 905	-79 954,78	-0,09
CFD CGME GSK PL 1230	GBP	8 867	-4 334,34	0,00
CFD CGME LOGITE 1230	CHF	1 305	-1 428,22	0,00
CFD CGME NESTLE 1230	CHF	29 740	-91 502,97	-0,10
CFD CGME NOVART 1230	CHF	31 774	32 149,63	0,03
CFD CGME RECKIT 1230	GBP	7 305	-9 600,76	-0,01
CFD CGME RELX P 1230	GBP	43 757	-26 736,47	-0,03
CFD CGME RIO TI 1230	GBP	24 788	-31 435,09	-0,04
CFD CGME SHELL 1230	GBP	98 172	13 015,66	0,01
CFD CGME STANDA 1230	GBP	123 765	12 270,91	0,02
CFD CGME UNILEV 1230	GBP	42 700	-26 336,75	-0,03
CFD CITI ZURICH I 12	CHF	3 318	-33 229,67	-0,03
CFD CTG ASHTEAD 1230	GBP	9 256	-21 982,20	-0,02
CGME AVIVA PL 1230	GBP	132 691	-17 745,17	-0,02
TOTAL CFD			-337 506,10	-0,37
TOTAL Autres instruments financiers à terme			136 636,29	0,15
TOTAL Instruments financier à terme			136 636,29	0,15
Créances			23 985 136,82	26,12
Dettes			-24 037 751,26	-26,18
Comptes financiers			3 459 323,17	3,77
Actif net			91 826 985,90	100,00

Parts CPR EUROPE ESG - P	EUR	35 744,195	289,81
Parts CPR EUROPE ESG - G	EUR	6 041,076	1 903,11
Parts CPR EUROPE ESG - O	EUR	2 900,000	19 845,39
Parts CPR EUROPE ESG - I	EUR	57,050	213 846,77
Parts CPR EUROPE ESG - R	EUR	1 672,018	131,20

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR EUROPE ESG - O

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 569 596,00	EUR	541,24	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	2 741 979,00	EUR	945,51	EUR
TOTAL	4 311 575,00	EUR	1 486,75	EUR

Annexe(s)

Produit

CPR Europe ESG - P

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010619916 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

A partir d'un univers de départ constitué de valeurs cotées sur les marchés européens - incluant le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège et hors pays émergents, libellées en euros, de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (minimum 600 millions de dollars à l'achat), l'équipe de gestion sélectionne de manière quantitative les valeurs admises en portefeuille. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fonds soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€439	€1 186
Incidence des coûts annuels**	4,4%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,76% avant déduction des coûts et de 3,63% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	108,64 EUR
Coûts de transaction	de 0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	22,51 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	8,73 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Europe ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Europe ESG - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010626408 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

A partir d'un univers de départ constitué de valeurs cotées sur les marchés européens - incluant le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège et hors pays émergents, libellées en euros, de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (minimum 600 millions de dollars à l'achat), l'équipe de gestion sélectionne de manière quantitative les valeurs admises en portefeuille. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fonds soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Europe ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Europe ESG.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 030	€2 020
	Rendement annuel moyen	-79,7%	-27,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 150	€8 400
	Rendement annuel moyen	-18,5%	-3,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 280	€12 450
	Rendement annuel moyen	2,8%	4,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 200	€15 260
	Rendement annuel moyen	42,0%	8,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/11/2014 et le 29/11/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€297	€828
Incidence des coûts annuels**	3,0%	1,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,94% avant déduction des coûts et de 4,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	58,80 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	22,74 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	15,48 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Europe ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Europe ESG - O

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010626390 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

A partir d'un univers de départ constitué de valeurs cotées sur les marchés européens - incluant le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège et hors pays émergents, libellées en euros, de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (minimum 600 millions de dollars à l'achat), l'équipe de gestion sélectionne de manière quantitative les valeurs admises en portefeuille. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fonds soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Europe ESG.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Europe ESG.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 070	€2 060
	Rendement annuel moyen	-79,3%	-27,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 350	€8 750
	Rendement annuel moyen	-16,5%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 560	€12 960
	Rendement annuel moyen	5,6%	5,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 610	€16 000
	Rendement annuel moyen	46,1%	9,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/11/2014 et le 29/11/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€43	€282
Incidence des coûts annuels**	0,4%	0,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,78% avant déduction des coûts et de 5,32% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	20,00 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	23,21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Europe ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Europe ESG - G

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011271659 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

A partir d'un univers de départ constitué de valeurs cotées sur les marchés européens - incluant le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège et hors pays émergents, libellées en euros, de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (minimum 600 millions de dollars à l'achat), l'équipe de gestion sélectionne de manière quantitative les valeurs admises en portefeuille. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fonds soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€489	€1 484
Incidence des coûts annuels**	5,0%	2,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,79% avant déduction des coûts et de 3,14% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,72% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	166,84 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	22,51 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Europe ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Europe ESG - R

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013294642 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Europe ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Europe ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes, libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à surperformer sur le long terme l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

A partir d'un univers de départ constitué de valeurs cotées sur les marchés européens - incluant le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège et hors pays émergents, libellées en euros, de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (minimum 600 millions de dollars à l'achat), l'équipe de gestion sélectionne de manière quantitative les valeurs admises en portefeuille. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fonds soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre FCP a vocation à être pleinement investi en actions de pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€396	€927
Incidence des coûts annuels**	4,0%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,96% avant déduction des coûts et de 4,28% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	67,90 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	22,51 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	6,31 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Europe ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
CPR Europe ESG

Identifiant d'entité juridique :
969500100MGYB241K805

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 70,08 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,993 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,789 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.822 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1.003 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
ASML HOLDING	Technologies de	Semi-	Pays-Bas	4,38 %

du produit financier
au cours de la
période de
référence, à savoir:
**du 01/10/2023 au
30/09/2024**

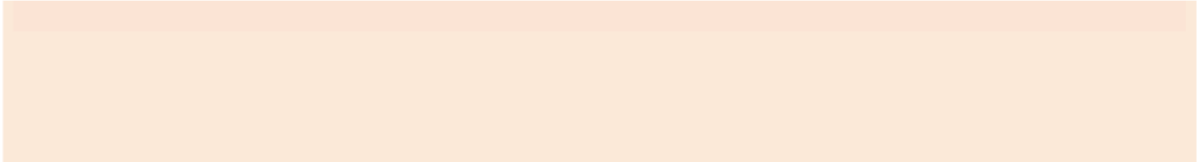
NV	l'info.	conducteurs & Equipement de fabrication		
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Danemark	3,76 %
ASM INTERNATIONAL NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	2,72 %
DEUTSCHE BANK NAMEN	Finance	Services financiers	Allemagne	2,67 %
ALLIANZ SE-REG	Finance	Assurance	Allemagne	2,59 %
HEIDELBERGCEMENT AG	Matériaux	Bâtiments	Allemagne	2,56 %
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Conso non Cyclique	Consumer Staples Distribution & Retail	Pays-Bas	2,20 %
MERCEDES-BENZ GROUP AG	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	Allemagne	2,13 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	2,10 %
RWE AG	Services publics	Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable	Allemagne	1,99 %
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	Services télécom	Allemagne	1,81 %
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	Espagne	1,67 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	1,55 %
TESCO PLC	Conso non Cyclique	Consumer Staples Distribution & Retail	Royaume-Uni	1,51 %
NAVIGATOR CO SA/THE	Matériaux	Papier et Industrie du Bois	Portugal	1,50 %

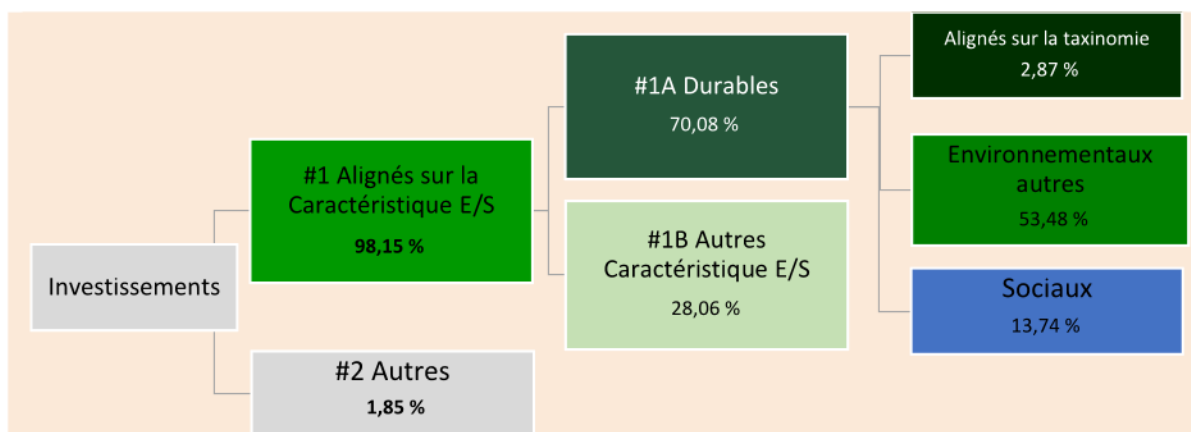


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	10,21 %
Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	8,58 %
Finance	Assurance	5,67 %
Matériaux	Chimie	5,38 %
Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	5,07 %

<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	5,03 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	5,02 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	4,67 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	4,42 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	4,31 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	3,78 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	3,74 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	3,53 %
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	3,40 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	3,39 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	3,02 %
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	2,83 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	2,60 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	2,44 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	1,99 %

<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>1,86 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>1,68 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>1,50 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Papier et Industrie du Bois</i>	<i>1,50 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>0,95 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>0,84 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	<i>0,82 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>0,65 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>0,23 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	<i>0,14 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>0,08 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>0,05 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>-1,13 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>1,78 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,87 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

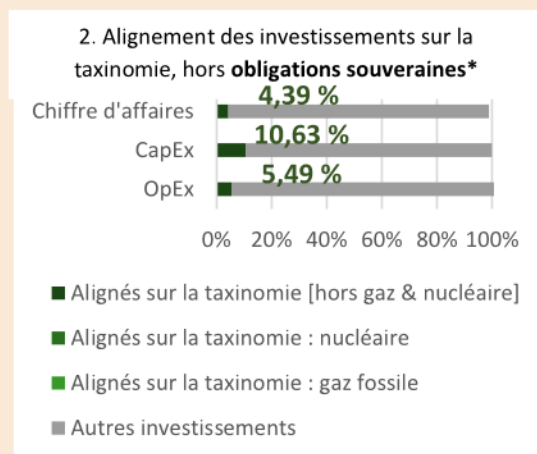
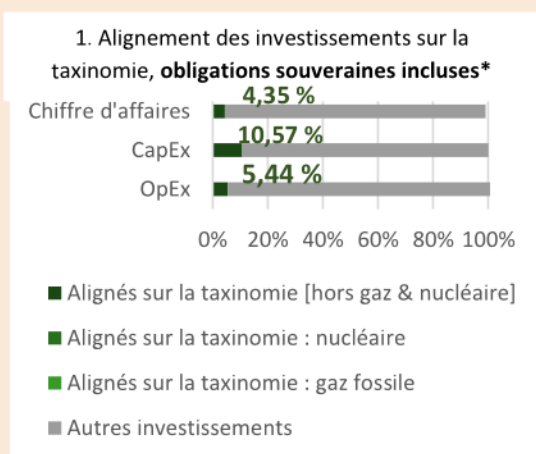
☒

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Au 30/09/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,06 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,24 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2.65%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **53,48 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **13,74 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.